RAPPORT ANNUEL
31.12.24

ARGENTA DP

SOCIETE ANONYME

Sicav publique de droit belge à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la Directive

2009/65/CE

Service Financier
Caceis Bank, Belgium Branch

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 4
1.2 . RAPPORT DE GESTION 6
1.2.1 . Informations aux actionnaires 6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés 10
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24 11
1.4 . RAPPORT DE GLASS LEWIS EUROPE LIMITED SUR L'EXERCICE DE DROIT DE VOTE 16
1.5 . BILAN GLOBALISE 18
1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE 21
1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION 24
1.7.1 . Résumé des règles 24
1.7.2 . Taux de change 25
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION 26
2.1 . RAPPORT DE GESTION 26
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 26
2.1.2 . Cotation en bourse 26
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 26
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille 26
2.1.5 . Distributeurs 26
2.1.6 . Indice et benchmark 26
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 27
2.1.8 . Politique future 27
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque 28
2.2 . BILAN 29
2.3 . COMPTE DE RESULTATS 32
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 35
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24 35
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 40
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 42
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 43
2.4.5 . Performances 43
2.4.6 . Frais 44
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 45
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION 47
3.1 . RAPPORT DE GESTION 47
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts 47
3.1.2 . Cotation en bourse 47
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement 47
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille 47
3.1.5 . Distributeurs 47
3.1.6 . Indice et benchmark 47
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice 48
3.1.8 . Politique future 48
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque 49
3.2 . BILAN 50
3.3 . COMPTE DE RESULTATS 53
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES 56
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24 56
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille) 61
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR) 63
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire 64
3.4.5 . Performances 64
3.4.6 . Frais 65

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations 66

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Forme juridique

Société Anonyme

Siège

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

8 mai 2019

RPM

Bruxelles

TVA

BE 0726.636.205

Statut

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la Loi de 2012) et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'Arrêté Royal de 2012).

Conseil d'Administration de la SICAV

Président :

- Monsieur Filip DE NIL, Administrateur, membre du Comité de Direction de la société anonyme de droit luxembourgeois ARGENTA ASSET MANAGEMENT.

Membres :

- Monsieur Rudolf SNEYERS, Administrateur, membre du Comité de Direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Administrateur, Président du Comité de Direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
- Madame Sigrid VANDEMAELE, Administrateur indépendant

Personnes physiques chargées de la direction effective

-Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de Direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA
-Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction d'ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA

Type de gestion

SICAV qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif.

Société de gestion

Dénomination : ARVESTAR ASSET MANAGEMENT, en abrégé ARVESTAR

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles

ARGENTA DP

Constitution : 30 juillet 2018

Composition du Conseil d'Administration :

- Monsieur Gregory FERRANT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur non-exécutif
- Monsieur Peter De COENSEL, Administrateur non-exécutif
- Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Composition du Comité de Direction :

- Monsieur Rudolf SNEYERS, membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO)
- Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (0419.122.548), représentée par Monsieur Kenneth VERMEIRE, Aéroport de Bruxelles National 1K B - 1930 Zaventem.

Commissaire de la SICAV

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (0429.053.863), représentée par Monsieur Tom RENDERS, Gateway building, Aéroport de Bruxelles National 1J B - 1930 Zaventem.

Promoteur de la SICAV

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Dépositaire de la SICAV

J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH, un établissement de crédit de droit allemand dont le siège est situé à Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Regent 35, 1000 Bruxelles, inscrit dans le registre des personnes morales de Bruxelles, TVA BE0715.622.844.

Délégation de l'administration de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.
Les fonctions d'administration liées à la diffusion des informations aux actionnaires de la SICAV sont exercées par la société de gestion.

Gestion financière du portefeuille

ARVESTAR a délégué la gestion intellectuelle de la SICAV à Degroof Petercam Asset Management SA, rue Guimard 18, 1040 Bruxelles.

Service financier de la SICAV

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français, agissant par le biais de sa succursale belge située Avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Distributeur(s)

ARGENTA Spaarbank SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV

ARGENTA DP Defensive Allocation	(classe A-B)
ARGENTA DP Dynamic Allocation	(classe A-B)

Description des classes d'actions :

Classe A : actions de distribution offertes au public.
Classe B : actions de capitalisation offertes au public.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Général

ARGENTA DP (ci-après dénommé « la sicav ») est un organisme de placement collectif (OPC) sous la forme d'une société d'investissement à capital variable qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Le conseil d'administration a décidé de modifier la composition de l'indice composite à partir du 31 mars 2024 dans les deux compartiments. L'indice « MSCI Europe Small Caps Net Return » a été ajouté, et le poids des indices a été ajusté pour les deux compartiments en correspondance.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mars 2024 a décidé, entre autres :

- d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2023 ;
- de distribuer un dividende aux détenteurs de certaines catégories d'actions, comme indiqué dans l'avis aux actionnaires publié le 4 avril 2024 ;
- de nommer Monsieur Filip De Nil, membre du comité de direction d'Argenta Asset Management, au poste d'administrateur non-exécutif et de président du conseil d'administration de la société pour une période de 3 ans.

Suite aux décisions prises par le conseil d'administration, les modifications suivantes ont été apportées au prospectus et aux informations précontractuelles avec effet au 23 septembre 2024 :

- les références aux adresses Internet (URL) ont été modifiées dans le prospectus et dans les informations précontractuelles suite au lancement du nouveau site web de Arvestar ;
- les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été modifiées. Concrètement, la référence à deux indicateurs complémentaires des tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 figurant précédemment dans les informations précontractuelles a été supprimée ;
- la méthode de sélection des émetteurs publics entrant en ligne de compte est modifiée de manière à s'aligner sur la politique d'investissement ESG modifiée d'Arvestar ;
- la fréquence de mise à jour des listes d'exclusion utilisées dans le cadre de la stratégie d'investissement a été modifiée. Les listes sont mises à jour semi-annuellement par DPAM.

Fee sharing agreements

De telles conventions entre d'une part, la sicav ou le cas échéant le distributeur et le gestionnaire du portefeuille d'investissement, et d'autre part, d'autres distributeurs renseignés le cas échéant dans le prospectus et des tierces parties, entre autres des actionnaires de l'organisme de placement collectif, peuvent exister mais ne sont en aucun cas exclusives. Ces conventions ne portent pas atteinte à la faculté du gestionnaire d'exercer ses fonctions librement dans les intérêts des actionnaires de la sicav. La répartition de la commission de gestion se fait aux conditions de marché.

Les informations relatives à la rémunération rétrocédée par le gestionnaire sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné sous le point « Frais ».

Aberdeen et Fokus Bank

Suite aux arrêts Aberdeen et Fokus Bank de la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de discrimination dans les lois fiscales de certains Etats membres de l'UE à l'égard des OPC étrangers, la sicav a pris des mesures, avec l'aide de la société de gestion et de conseillers externes, pour réclamer le précompte mobilier supplémentaire payé et non-récupéré dans certains pays membres de l'UE. Les coûts seront immédiatement à charge de l'exercice en cours.

La sicav n'a pas été créditée de remboursements Aberdeen au cours de l'année 2024.

Class Action

Durant l'année 2024, la sicav n'a pas été créditée de montants au titre d'une « Class Action ».

<u>Informations requises en vertu de l'article 3 :6 §1 du Code des sociétés et des associations</u>

<u>Facteurs de risque</u>

Le statut de la sicav, à savoir une société d'investissement au capital variable, amène à ce que le développement et les résultats, à côté d'autres facteurs de risque, sont influencés par deux facteurs sur lesquels le conseil d'administration n'a pas ou a peu de prise :

- les demandes de souscription et de remboursement,
- les risques directs ou indirects inhérents aux marchés financiers.

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	ARGENTA DP – Defensive Allocation	ARGENTA DP – Dynamic Allocation
Risque de capital/rendement	ce risque reflète le fait que la valeur du capital investi n'est pas fixe	x	x
Risque de marché	ce risque fait référence aux éventuelles fluctuations de la valorisation du compartiment à la suite de corrections sur le marché des actions ou des obligations. Un bénéfice potentiellement plus élevé s'accompagne souvent d'un risque de perte plus important	x	x
Risque de taux d'intérêt	l'évolution des taux d'intérêt a un effet immédiat sur la valeur des obligations. Dans ce cadre, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du prix des obligations (et vice-versa). Les obligations à long terme sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que celles à court terme	x	x
Risque de crédit	risque lié à une diminution de la perspective de remboursement des engagements d'un émetteur envers ses créanciers qui peut diminuer la valeur des titres émis par cet émetteur, et de ce fait entraîner une baisse de la valeur des actifs en portefeuille	x	x
Risque de concentration	risque que le compartiment soit fortement concentré dans une catégorie d'actifs particulière. De par sa politique de placement, ce compartiment investit en majeure partie dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros et dans des titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen	x	x
Risque de change	risque lié aux fluctuations de taux de change qui peuvent augmenter ou réduire la valeur des actifs en portefeuille	x	x
Risque de liquidité	risque que des positions ne puissent pas être achetées ou vendues à un coût limité et/ou à une échéance raisonnablement courte si des changements de portefeuille l'imposent	x	x
Risque en matière de durabilité (risque ESG)	le risque d'un événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible d'entraîner une perte réelle ou potentielle sur la valeur du compartiment. Les aspects ESG font partie intégrante du processus d'investissement du compartiment qui met l'accent soit sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit sur un objectif durable. Les risques ESG potentiels sont donc limités par les screenings de durabilité et les filtres d'exclusion qui sont appliqués à l'univers d'investissement du compartiment. On estime par conséquent que l'effet de risques en matière de durabilité sur le rendement du compartiment est faible	x	x

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat en 2024 sont estimés à 4.350,00 EUR (hors TVA) par compartiment.

Le montant de la rémunération effectivement payée au commissaire est susceptible de différer du montant qui a été soumis pour accord préalable à l'Assemblée générale de la sicav. La détermination du montant de la rémunération est encadrée contractuellement par la lettre de mission et les conditions générales du commissaire, qui prévoient des facultés d'ajustement dans des hypothèses telles que: (i) la nécessité de fournir des prestations additionnelles en cas de circonstances imprévues ou si des devoirs particuliers s'imposent au réviseur; (ii) la répercussion sur la sicav de frais non-compris dans les honoraires mais requis pour l'exercice de la mission; et (iii) l'augmentation des coûts sous-jacents (inflation).

De tels ajustements sont le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration de la sicav sous réserve de validation définitive par la prochaine Assemblée générale ordinaire de la sicav.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

Evènements après la clôture

Avec effet au 1 janvier 2025 :

- la rémunération du dépositaire de la sicav est revue à la baisse de Max. 0,045% à Max. 0,025% par an, prélevée mensuellement ;
- le pourcentage minimum des investissements durables sociaux dans les annexes SFDR des deux compartiments de la sicav est modifié à 5%.

Autres informations

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice et aucune circonstance n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la sicav à l'exception de ceux mentionnés sous la rubrique « Général ».

Toutes les circonstances qui sont susceptibles d'influencer notablement la sicav sont reprises dans le présent rapport annuel.

La sicav n'a exercé aucune activité en matière de recherche et développement.

La sicav n'emploie pas de personnel et ne possède pas de succursale.

Conformément à son statut, la SICAV achète ses propres actions en vue de répondre aux demandes de remboursement. Les données à ce sujet sont mentionnées aux sections 2.4.4. et 3.4.4. du rapport (pour chaque compartiment).

Le présent rapport comprend toutes les informations qui doivent y figurer conformément au Code des sociétés et des associations.

En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

1/ Mention des objectifs et de la politique de la sicav en matière de gestion des risques financiers : à cet égard, veuillez-vous référer aux chapitres relatifs à chaque compartiment dans le présent rapport.

2/ Indications relatives à l'exposition de la sicav au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie : à cet égard, veuillez-vous référer au point relatif aux facteurs de risque.

Commentaire sur le bilan

Le total du bilan, qui est identique aux capitaux propres, s'élève à EUR 1.118.901.255,90, dont EUR 1.103.088.906,33 en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés. Pour l'année 2024, le résultat s'élève à EUR 61.850.688,59, le résultat reporté s'élève à EUR 240.651.197,21 et les participations au résultat perçues s'élèvent à EUR -2.581.573,36.

Affectation du bénéfice

Le bénéfice à affecter de la société s'élève à EUR 299.920.312,44.
Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- de distribuer pour un montant de EUR 1.047.358,53 aux actions de distribution suivantes :

Compartiment	Code ISIN	Classe	Proposition de dividende	N° de coupon
ARGENTA DP Defensive Allocation	BE0947139318	A	1,10	5
ARGENTA DP Dynamic Allocation	BE0946550242	A	1,35	17

- de reporter le solde du bénéfice à affecter à hauteur d'un montant de EUR 298.872.953,91.

Politique de rémunération de Arvestar Asset Management

Montant total des rémunérations pour l'exercice :

	Total payé par la société de gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes*	1.064.015,32 EUR	5	/	/
Rémunération variables	/	/	/	/

*Y compris frais fixes

Montant agrégé des rémunérations

Personnel identifié*	926.000,29 EUR
Gestionnaires de portefeuille**	/

*UCITS, AIFM
** staff avec la fonction « Fund Manager »

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Ces informations peuvent être consultées dans la Politique de rémunération d'Arvestar Asset Management https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/B3LrlCwHWhcq2Oj15JUaS/d0decfb44aadeabce1f1ded6482079b7/Remuneration_Policy_FR.pdf.

Un exemplaire imprimé est disponible gratuitement sur demande auprès de Arvestar Asset Management SA, rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou via l'adresse mail : info@arvestar.be.

Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications matérielles de la Politique de rémunération.

Modification importante de la politique de rémunération adoptée

La politique de rémunération a été revue dans le courant de l'année sans modifications matérielles. La politique a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion le 30 septembre 2024. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/B3LrlCwHWhcq2Oj15JUaS/d0decfb44aadeabce1f1ded6482079b7/Remuneration_Policy_FR.pdf.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Ces informations sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné par les obligations du Règlement sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing Pricing

En cas d'application de ce mécanisme lors de la période sous revue ces informations seront reprises au niveau de chaque compartiment sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

En 2024, le cours des actions mondiales mesuré en euro a progressé de 23,7% (hors dividende). Toutes les régions du monde étaient en hausse. Les marchés américains ont devancé les autres régions, clôturant l'année en hausse de 32%. Les actions émergentes ont engrangé un gain de 12,3%. En queue de peloton viennent les actions européennes qui ont offert une performance d'un peu moins de 6% en 2024 (en euro toujours et hors dividende). Le fait marquant de la période est resté la contribution majeure des « 7 Magnifiques », qui ont aidé à propulser le S&P 500 et le Nasdaq vers de nouveaux records. Le Nasdaq a progressé de 37% en euro. Les inquiétudes concernant l'étroitesse de la performance des indices américains ont été fréquemment exprimées. Au 3ème trimestre 2024, un rattrapage de performance s'est opéré : les valeurs technologiques ont offert de moins bonnes performances que les autres secteurs. Cependant, durant les derniers mois de l'année, la tendance de fonds a repris, et les « 7 Magnifiques » ont nettement surperformé le reste du marché. Les rendements obligataires américains à 10 ans ont augmenté durant l'année, passant de 3,87% à 4,56%. Le rendement des obligations d'état allemand à même échéance a également progressé, passant de 2,02% à 2,36% en fin de période. Le dollar est resté dans une fourchette étroite de 1,05 à 1,12 contre l'euro durant une grande partie de l'année. En fin d'année, le dollar s'est apprécié pour atteindre 1,03 face à l'euro. Le prix de l'or a fortement augmenté en réponse à l'attente d'une politique monétaire moins restrictive et à l'incertitude géopolitique. Durant les 2 derniers mois de l'année, les actions américaines ont nettement surperformé les autres régions du monde. En effet, un retour de D. Trump au pouvoir a été interprété comme étant positif pour les actifs risqués américains et pour le dollar, et plus négatif pour les actifs étrangers en raison des droits de douane qu'il propose d'instaurer.

Etats-Unis

Les données économiques américaines ont continué de soutenir l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie. Les dépenses de consommation des ménages sont restées soutenues grâce à un marché du travail solide, aux gains salariaux ainsi qu'à l'effet richesse favorable. L'inflation a globalement continué sur sa tendance baissière, bien qu'en fin d'année, l'inflation de base restait au-delà de 3%. Les craintes de récession ont refait surface durant l'été après certaines publications économiques décevantes, dont le rapport de l'emploi du mois de juillet ainsi que des indicateurs de confiance des entreprises. En fin de période, les données économiques étaient meilleures qu'attendu, diminuant ainsi les risques de récession. La Réserve fédérale a réduit ses taux de 0,50% en septembre, soit une baisse plus importante que prévu. Cela a été suivi par une seconde réduction des taux en novembre (-0,25%) et en décembre (-0,25%). De bons chiffres économiques combinés à des chiffres d'inflation un peu plus élevés que prévu ont contraint la Fed à devenir plus prudente en décembre quant à ses perspectives de baisses de taux futures.

Zone euro

L'économie de la zone euro est enfin sortie de la période de stagnation économique au 1er trimestre 2024. L'expansion se poursuivait au 2ème trimestre, puis les perspectives économiques de la zone euro se sont à nouveau assombries à partir 3ème trimestre 2024. Le marché du travail s'est montré résilient durant la période. Le taux de chômage a atteint à plusieurs reprises un plus bas historique. Cela étant dit, les intentions d'embauche ont reculé de manière franche. Quant à l'inflation, elle a continué de reculer. Toutefois, l'inflation des services restait bien au-dessus de l'objectif de la Banque centrale européenne et ne montrait que peu de signes d'amélioration. L'inflation de base a finalement décéléré de manière plus notoire durant les derniers mois de l'année. La Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur de 0,25% pour la première fois en juin, un mouvement largement attendu par les marchés. La BCE qui s'était abstenue d'abaisser ses taux en juillet, a réduit son taux directeur pour une seconde fois en septembre (à hauteur de 0,50%), puis une troisième fois en décembre (-0,25%), portant ainsi le taux de dépôt à 3%. Les élections européennes de début juin, et la décision de E. Macron de lancer des élections législatives anticipées en France ont amené de la volatilité sur les marchés européens en juin, et plus particulièrement sur les actifs risqués français. L'instabilité politique a également fait son retour en Allemagne.

Japon

En mars, la Banque centrale du Japon a finalement augmenté son taux d'intérêt directeur, terminant ainsi l'ère des taux négatifs. Malgré cela, le yen a continué de se déprécier. Après la hausse de taux de juillet, et à la suite de l'instabilité sur les marchés que cela a entrainé, la Banque centrale a annoncé ne pas planifier d'autres ajustements monétaires tant que la volatilité persistait. Le yen, qui s'était fortement déprécié en première partie d'année, a regagné du terrain en seconde moitié d'année.

Marchés émergents

Face à la faiblesse de l'économie chinoise et du marché immobilier, le gouvernement chinois a pris toute une série de mesures visant à soutenir l'activité. Les mesures de relance annoncées en septembre étaient plus significatives et ont conduit à une forte hausse des actifs risqués chinois. Après avoir rebondi de près de 40% fin septembre après l'annonce de mesures de relance en Chine, les actions chinoises ont cédé une partie de leurs gains durant les 3 derniers mois de l'année. En effet, le gouvernement chinois a tardé à donner des détails quant à ce plan de relance et les investisseurs ont perdu patience avec les promesses trop générales des décideurs chinois. Dans les autres pays émergents, la croissance économique restait robuste dans les pays asiatiques. Les devises des pays d'Amérique latine se sont dépréciées face à l'euro et au dollar en 2024. Au Brésil, la banque centrale a entamé un mouvement d'augmentation des taux d'intérêts en été, qui a pris de l'ampleur en fin d'année en réponse à de bons chiffres économiques, une inflation trop élevée et les craintes liées aux finances publiques du pays.

Deloitte.

Argenta DP SA

Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Argenta DP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 mars 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Argenta DP SA durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 118 901 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 61 851 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un apercu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom	Devise	Fonds Propres	Résultats
Argenta DP - Defensive Allocation	EUR	455 570 506,35	17 574 289,51
Argenta DP - Dynamic Allocation	EUR	663 330 749,55	44 276 399,08

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle légal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by
Tom Renders
Signed By: Tom Renders (Signature)
Signing Time: 13-Mar-2025 | 18:51 CET
DocuSign
C: BE
Issuer: Citizen CA
139F82D6E8CB49F48BC52F3B5846D9D1

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Tom Renders

GLASS LEWIS

ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA,
rue Guimard 19 B - 1040 - Bruxelles - Belgique

Limerick, 2025

ARGENTA DP

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans la SICAV ARGENTA DP.

Le Conseil d'Administration d'ARVESTAR, société de gestion de la SICAV, a donné mandat à DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans le portefeuille de la SICAV et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont la SICAV est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM (https://dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE (Voting Policy)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers la SICAV.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par la SICAV, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.
Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi que sur la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux de la SICAV. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR a exercé son droit de vote pour le compte de la SICAV au cours de l'année 2024.

Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercés en 2024 :

	Management Proposals	Shareholders Proposals	Total
For	1707	19	1726
Against	208	13	221
Abstain	37	1	38
Mixed	1	5	6
For (%)	87.40%	50.00%	86.69%
Against (%)	10.65%	34.21%	11.10%
Abstain (%)	1.89%	2.63%	1.91%
Mixed (%)*	0.05%	13.16%	0.30%

	Management Proposals	Shareholders Proposals	Total
In line with voting Guidelines	1910	37	1947
Different from voting guidelines	43	1	44
In line with voting Guidelines (%)	97.80%	97.37%	97.79%
Different from voting guidelines (%)	2.20%	2.63%	2.21%

******includes proposals on which voting options*
Meetings that were unvoted and proposals on which no action was taken, were deleted.

À noter que le total des votes dans les fonds

- Argenta Pension Fund
- Argenta Pension Fund Defensive
- Argenta DP Defensive Allocation
- Argenta DP Dynamic Allocation

n'est pas obtenu en additionnant les votes de chaque fonds. En effet, ces fonds détiennent plusieurs positions similaires, ce qui entraîne des redondances dans les entreprises concernées et les propositions votées.
Ainsi, le total des entreprises votées s'élève à 111, le nombre total de réunions à 126 et le nombre total de propositions votées à 1991.

N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.
No action – Le terme " No action " fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.
Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.
1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensantion), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').
2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensantion), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').
3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensantion), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little
Vice President of Operations

1.5 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**1.118.901.255,90**	**1.135.803.619,84**
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**1.103.088.906,33**	**1.123.501.171,44**
A. Obligations et autres titres de créance	476.014.459,25	517.895.471,37
a. Obligations	476.014.459,25	517.895.471,37
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d'obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	14.474.423,18	15.700.520,76
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	612.600.023,90	589.905.179,31
a. Actions	612.600.023,90	589.905.179,31
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-258.757,97**	**-210.141,49**
bilan.n.creances		
B. Dettes	-258.757,97	-210.141,49
IV. Créances et dettes à un an au plus	**909.401,17**	**1.891.257,73**
A. Créances	1.078.050,45	2.118.317,63
a. Montants à recevoir	83.845,39	987.921,77
b. Avoirs fiscaux	994.205,06	1.130.395,86
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-168.649,28	-227.059,90
a. Montants à payer (-)	-168.649,28	-227.059,90
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	**13.026.128,40**	**8.555.404,18**
A. Avoirs bancaires à vue	13.026.128,40	8.555.404,18
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	**2.135.577,97**	**2.065.927,98**
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	4.692.937,86	4.568.296,96
C. Charges à imputer (-)	-2.557.359,89	-2.502.368,98
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1.118.901.255,90**	**1.135.803.619,84**
A. Capital	818.980.943,46	894.719.814,22
B. Participations au résultat	-2.581.573,36	-2.447.000,66
C. Résultat reporté	240.651.197,21	140.796.313,12
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	61.850.688,59	102.734.493,16
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

1.6 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**56.608.809,99**	**100.544.582,28**
A. Obligations et autres titres de créance	5.199.326,40	32.118.089,22
a.Obligations	5.199.326,40	32.118.089,22
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	1.018.316,76	-2.407.255,84
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	45.495.412,81	71.626.812,92
a. Actions	45.495.412,81	71.626.812,92
b.OPC à nombre fixe de parts		
c.Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	4,86	33.944,53
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a.Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b.Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c.Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d.Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e.Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f.Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g.Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h.Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i.Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
j.Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k.Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l.Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m.Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n.Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	4.895.749,16	-827.008,55
a.Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b.Autres positions et opérations de change	4.895.749,16	-827.008,55
II. Produits et charges des placements	**24.625.294,04**	**21.267.357,35**
A. Dividendes	17.165.796,59	13.900.342,32
B. Intérêts	9.163.208,38	8.948.038,78
a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	9.088.399,25	8.896.469,11
b.Dépôts et liquidités	74.809,13	51.569,67
c.Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)	-338,90	
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-1.703.372,03	-1.581.023,75
a.D'origine Belge		
b.D'origine étrangère	-1.703.372,03	-1.581.023,75
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	**876,21**	**1.536,01**
A.Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	876,21	1.536,01

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	**-18.926.956,55**	**-18.876.730,58**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-683.820,59	-979.879,38
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-157.973,39	-164.671,18
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-16.946.899,37	-16.383.605,31
a.Gestion financière	-15.987.731,35	-15.576.605,22
Part Cap (B)	-15.122.507,02	-14.788.694,08
Part Dis (A)	-865.224,33	-787.911,14
b.Gestion administrative et comptable	-959.168,02	-807.000,09
c.Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-20.005,96	-14.198,23
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.063,15	-11.063,15
H. Services et biens divers (-)	-36.048,57	-25.139,35
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-1.034.900,39	-1.260.797,80
Part Cap (B)	-978.128,75	-1.196.014,18
Part Dis (A)	-56.771,64	-64.783,62
K. Autres charges (-)	-36.245,13	-37.376,18
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**5.699.213,70**	**2.392.162,78**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**62.308.023,69**	**102.936.745,06**
VI. Impôts sur le résultat	**-457.335,10**	**-202.251,90**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**61.850.688,59**	**102.734.493,16**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**299.920.312,44**	**241.083.805,62**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	240.651.197,21	140.796.313,12
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	61.850.688,59	102.734.493,16
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-2.581.573,36	-2.447.000,66
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-298.872.953,91**	**-240.651.197,21**
IV. (Distribution des dividendes)	**-1.047.358,53**	**-432.608,41**

1.7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.7.1 . Résumé des règles

Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte de chaque compartiment. Les avoirs en banque, les autres actifs ainsi que la valeur des titres en portefeuille exprimée en devises autres que la monnaie de compte du compartiment sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différents postes de la situation globale de la SICAV totalisent les postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment, convertis, le cas échéant, en EUR au cours de change de la clôture de l'exercice.

Evaluation des portefeuilles-titres

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit:

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenue à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires.
Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entretemps intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entretemps, pour autant que la politique d'investissement de l'organisme de placement collectif ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

1.7.2 . Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR	1,4893	CAD	1,4566	CAD
	0,9385	CHF	0,9297	CHF
	7,4573	DKK	7,4546	DKK
	0,8268	GBP	0,8666	GBP
	162,7392	JPY	155,7336	JPY
	11,7605	NOK	11,2185	NOK
	11,4415	SEK	11,1325	SEK
	1,0355	USD	1,1047	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DEFENSIVE ALLOCATION

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 16/09/2019
Prix de souscription initiale des parts: - Part Cap (B) : 72,29 EUR
- Part Dis (A) : 71,78 EUR

2.1.2 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimalise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cette fin sont choisis essentiellement des investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, par leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire, tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. Le compartiment investit pour un maximum de 40% en actions ou instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise comme référence un indice composite dont la composition est la suivante : 30% (21% MSCI EMU Net Return + 4,5% MSCI World-ex-EMU Net Return + 4,5% MSCI Europe Small Caps Net Return) et 70% d'obligations (45,5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 24,5% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI Europe Small Caps Net Return : Cet indice est représentatif du marché des actions de petite capitalisation des pays développés (au sens défini par MSCI, et principalement sur la base du pays de constitution et du pays de première cotation des titres) d'Europe. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). Gestionnaire de l'Indice : MSCI Limited.

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet

indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. La composition éventuelle et la valeur de l'indice de référence sont incluses dans la fiche d'information consultable sur le site https://funds.degroofpetercam.com/modules/documents/PCAMLLR/PCAMLLR_10007_BE_FR.PDF?isin=BE0947139318&cdCountry=BE&cdLanguage=FR&

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0947140324 : 1,06%.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons débuté l'année 2024 avec plus de prudence après la forte hausse des actions au quatrième trimestre 2023. Au cours du premier trimestre, nous avons décidé de relever la pondération en actions à « surpondérer », les données économiques publiées n'étant pas aussi médiocres que le craignaient les marchés. Nous avons choisi d'augmenter principalement les actions américaines en raison des meilleures perspectives économiques dans ce pays.

Au cours du deuxième trimestre, nous avons cherché des idées dans les petites capitalisations européennes, car elles commençaient à se négocier à des niveaux de valorisation très intéressants. Des élections européennes et des élections surprises en France ont eu lieu. Étant très peu exposés à la France, la baisse des actions et des obligations françaises à la suite de l'annonce des élections anticipées n'a impacté nos rendements que de manière très modérée.

Lors du troisième trimestre, nous avons assisté à une réaction de panique soudaine sur les marchés lorsque la banque centrale japonaise a relevé ses taux d'intérêt. Ceci a provoqué un dénouement massif des opérations de « carry-trade », entraînant une vague de cession des actifs à risque à l'échelle mondiale. Nous en avons profité pour augmenter encore la pondération des actions en portefeuille et nous avons saisi quelques opportunités dans les actions françaises qui avaient fait l'objet d'une correction (trop) importante.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons acheté davantage d'actions américaines avant et après l'élection présidentielle. Nous avons acheté des titres de sociétés financières et de sociétés liées aux infrastructures et, nous avons réduit notre exposition au Mexique ainsi qu'aux actions liées à la transition écologique. Nous avons également pris des bénéfices sur les obligations d'entreprises au quatrième trimestre, pour la première fois depuis longtemps, après la forte compression des « spreads » durant 2024.

2.1.8 . Politique future

Début 2025, nous continuons à surpondérer les actions, le contexte économique n'étant pas préoccupant, les banques centrales assouplissant leur politique et l'inflation poursuivant progressivement sa baisse. Nous continuons à privilégier les actions américaines aux actions européennes, mais leur pondération est limitée à 20 % maximum de la part actions du fonds, conformément aux limites d'investissement légales. Les actions européennes sont bon marché, mais elles ne trouvent pas preneurs jusqu'à présent. Des opportunités s'offrent ainsi à nous et nous pourrions assister à une reprise des actions européennes en 2025, bien qu'il soit impossible de dire à quel moment ce rallye pourrait avoir lieu. Des baisses de taux plus importantes que prévu, un nouveau plan industriel de l'UE présenté par la nouvelle Commission européenne ou une issue favorable des élections en Allemagne pourraient être autant d'éléments positifs pour les marchés européens. Nous assistons à un retour des corrélations négatives entre les actions et les obligations, ce qui nous rend un peu plus positifs à l'égard des obligations d'État. Les obligations devraient à nouveau offrir une protection contre la volatilité des actions dans un portefeuille équilibré en 2025. Nous maintenons notre surpondération des obligations d'entreprises, mais avons pris quelques bénéfices récemment après la belle remontée de 2024.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque

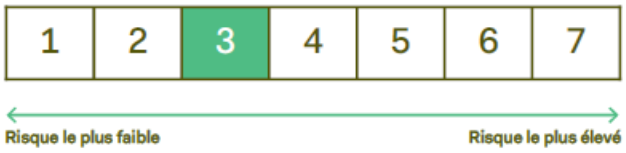

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 3 ans minimum.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur synthétique de risque est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce compartiment avec d'autres. Il exprime la probabilité que le compartiment subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du compartiment.

2.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**455.570.506,35**	**488.410.933,39**
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d''établissement et d''organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**449.685.650,02**	**480.264.804,19**
A. Obligations et autres titres de créance	285.364.310,02	317.850.882,62
a. Obligations	285.364.310,02	317.850.882,62
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d''obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	7.087.028,41	8.850.875,26
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	157.234.311,59	153.563.046,31
a. Actions	157.234.311,59	153.563.046,31
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d''intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-105.355,05**	**-90.363,02**
A. Créances		
B. Dettes	-105.355,05	-90.363,02
IV. Créances et dettes à un an au plus	**151.907,65**	**987.083,36**
A. Créances	249.066,73	1.144.215,79
a. Montants à recevoir	19.438,03	804.016,71
b. Avoirs fiscaux	229.628,70	340.199,08
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-97.159,08	-157.132,43
a. Montants à payer (-)	-97.159,08	-157.132,43
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	**4.111.182,57**	**5.429.475,10**
A. Avoirs bancaires à vue	4.111.182,57	5.429.475,10
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	**1.727.121,16**	**1.819.933,76**
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	2.710.893,77	2.838.350,74
C. Charges à imputer (-)	-983.772,61	-1.018.416,98
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**455.570.506,35**	**488.410.933,39**
A. Capital	375.277.419,66	424.573.157,37
B. Participations au résultat	-1.118.978,84	-1.288.908,14
C. Résultat reporté	63.837.776,02	25.898.221,05
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	17.574.289,51	39.228.463,11
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d''option et des warrants (+)		
A. Contrats d''option et warrants achetés		
B. Contrats d''option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**15.447.119,12**	**38.047.725,55**
A. Obligations et autres titres de créance	1.792.831,43	19.167.818,27
a. Obligations	1.792.831,43	19.167.818,27
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	1.059.289,76	-1.808.206,45
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	10.745.842,16	20.911.151,38
a. Actions	10.745.842,16	20.911.151,38
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		14.214,88
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d"autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d"autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	1.849.155,77	-237.252,53
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	1.849.155,77	-237.252,53
II. Produits et charges des placements	**9.383.637,57**	**8.655.451,69**
A. Dividendes	4.576.627,66	3.744.326,93
B. Intérêts	5.311.496,57	5.390.798,54
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	5.283.608,61	5.373.735,63
b. Dépôts et liquidités	27.887,96	17.062,91
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)	-338,90	
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-504.147,76	-479.673,78
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-504.147,76	-479.673,78
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	**278,16**	**566,58**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	278,16	566,58

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
IV. Coûts d"exploitation	**-7.065.997,21**	**-7.385.292,11**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-183.778,58	-291.329,64
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-67.848,46	-70.194,28
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-6.348.192,14	-6.440.739,99
a. Gestion financière	-5.937.866,90	-6.081.832,09
Part Cap (B)	-5.636.382,83	-5.781.751,29
Part Dis (A)	-301.484,07	-300.080,80
b. Gestion administrative et comptable	-410.325,24	-358.907,90
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-9.967,75	-6.505,20
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.531,57	-5.531,57
H. Services et biens divers (-)	-17.093,29	-11.806,16
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-421.371,03	-542.160,37
Part Cap (B)	-401.858,42	-515.165,37
Part Dis (A)	-19.512,61	-26.995,00
K. Autres charges (-)	-12.214,39	-17.024,90
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**2.317.918,52**	**1.270.726,16**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**17.765.037,64**	**39.318.451,71**
VI. Impôts sur le résultat	**-190.748,13**	**-89.988,60**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**17.574.289,51**	**39.228.463,11**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**80.293.086,69**	**63.837.776,02**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	63.837.776,02	25.898.221,05
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	17.574.289,51	39.228.463,11
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.118.978,84	-1.288.908,14
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-79.972.103,96**	**-63.837.776,02**
IV. (Distribution des dividendes)	**-320.982,73**	

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*285.364.310,02*	*63,46%*	*62,64%*
OBLIGATIONS-Emises par un état				207.290.731,70	46,10%	45,50%
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33	5.000.000	EUR	101,41%	5.070.725,00	1,13%	1,11%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-34	2.500.000	EUR	101,02%	2.525.612,50	0,56%	0,55%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.15% 15-03-37	10.000.000	EUR	112,48%	11.248.000,00	2,50%	2,47%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.85% 15-03-26	820.000	EUR	103,09%	845.305,20	0,19%	0,18%
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.375% 21-06-32	3.000.000	EUR	98,08%	2.942.325,00	0,66%	0,65%
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.75% 05-09-28	5.000.000	EUR	94,32%	4.716.200,00	1,05%	1,03%
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	3.000.000	EUR	84,51%	2.535.150,00	0,56%	0,56%
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	5.000.000	EUR	74,44%	3.722.050,00	0,83%	0,82%
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	1.500.000	EUR	100,10%	1.501.485,00	0,33%	0,33%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	5.500.000	EUR	97,53%	5.364.122,50	1,19%	1,18%
FLEMISH COM 0.375% 13-10-26	2.000.000	EUR	96,21%	1.924.220,00	0,43%	0,42%
FLEMISH COM 0.375% 15-04-30	2.900.000	EUR	88,27%	2.559.931,50	0,57%	0,56%
FLEMISH COM 1.375% 21-11-33	2.000.000	EUR	86,78%	1.735.630,00	0,39%	0,38%
FLEMISH COM 3.0% 12-10-32 EMTN	2.500.000	EUR	99,49%	2.487.275,00	0,55%	0,55%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.25% 25-11-26	3.200.000	EUR	96,31%	3.081.776,00	0,69%	0,68%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	5.000.000	EUR	49,49%	2.474.450,00	0,55%	0,54%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	1.500.000	EUR	96,97%	1.454.535,00	0,32%	0,32%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	8.500.000	EUR	84,76%	7.204.430,00	1,60%	1,58%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	3.000.000	EUR	92,93%	2.787.855,00	0,62%	0,61%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	2.000.000	EUR	95,30%	1.905.900,00	0,42%	0,42%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	5.000.000	EUR	85,46%	4.273.075,00	0,95%	0,94%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	5.000.000	EUR	89,85%	4.492.625,00	1,00%	0,99%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.25% 01-12-26	5.000.000	EUR	98,08%	4.904.025,00	1,09%	1,08%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	2.000.000	EUR	67,40%	1.348.043,84	0,30%	0,30%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.6% 01-06-26	3.000.000	EUR	99,08%	2.972.265,00	0,66%	0,65%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.2% 01-06-27	3.000.000	EUR	99,59%	2.987.655,00	0,67%	0,66%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	5.000.000	EUR	100,75%	5.037.275,00	1,12%	1,11%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	3.000.000	EUR	101,17%	3.035.055,00	0,68%	0,67%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	3.500.000	EUR	88,09%	3.083.062,50	0,69%	0,68%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	7.000.000	EUR	91,41%	6.398.735,00	1,42%	1,40%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	7.000.000	EUR	95,11%	6.657.910,00	1,48%	1,46%
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-33	2.000.000	EUR	99,78%	1.995.570,00	0,44%	0,44%
NETHERLANDS GOVERNMENT 5.5% 15-01-28	3.670.000	EUR	109,68%	4.025.090,85	0,90%	0,88%
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 1.0% 25-10-28	1.500.000	EUR	94,97%	1.424.610,00	0,32%	0,31%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	4.000.000	EUR	89,99%	3.599.720,00	0,80%	0,79%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	5.000.000	EUR	93,80%	4.690.075,00	1,04%	1,03%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-30	7.000.000	EUR	90,00%	6.299.860,00	1,40%	1,38%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-32	11.000.000	EUR	85,73%	9.430.245,00	2,10%	2,07%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35	10.500.000	EUR	78,13%	8.203.492,50	1,82%	1,80%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	2.000.000	EUR	52,54%	1.050.730,00	0,23%	0,23%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-04-30	2.500.000	EUR	100,36%	3.199.898,62	0,71%	0,70%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	8.000.000	EUR	100,21%	8.016.480,00	1,78%	1,76%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4.0% 23-02-43	1.500.000	EUR	101,32%	1.519.725,00	0,34%	0,33%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4.3% 09-08-32	2.000.000	EUR	108,48%	2.169.620,00	0,48%	0,48%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	10.000.000	EUR	92,56%	9.255.550,00	2,06%	2,03%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	4.000.000	EUR	98,41%	3.936.580,00	0,88%	0,86%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	3.000.000	EUR	98,30%	2.948.880,00	0,66%	0,65%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	9.000.000	EUR	70,07%	6.305.850,00	1,40%	1,38%
SPAIN IL BOND 1.0% 30-11-30	6.200.000	EUR	100,84%	7.879.973,14	1,75%	1,73%
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.875% 15-11-30	8.000.000	USD	81,88%	6.326.050,26	1,41%	1,39%
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	2.000.000	USD	89,88%	1.736.027,29	0,38%	0,38%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				50.531.360,32	11,24%	11,09%
EUR						
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	2.500.000	EUR	95,23%	2.380.787,50	0,53%	0,52%
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	2.000.000	EUR	90,86%	1.817.180,00	0,40%	0,40%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
EUR						
ALLIANZ SE 3.099% 06-07-47	2.500.000	EUR	99,96%	2.499.112,50	0,56%	0,55%
AMERICA MOVIL 2.125% 10-03-28	2.000.000	EUR	98,35%	1.966.900,00	0,44%	0,43%
ATT 2.6% 17-12-29	500.000	EUR	98,42%	492.115,00	0,11%	0,11%
AXA 3.625% 10-01-33 EMTN	2.000.000	EUR	104,46%	2.089.100,00	0,46%	0,46%
BECTON DICKINSON AND 1.9% 15-12-26	1.000.000	EUR	98,64%	986.415,00	0,22%	0,22%
BMW FIN 1.5% 06-02-29 EMTN	2.000.000	EUR	94,84%	1.896.720,00	0,42%	0,42%
BOOKING 3.625% 01-03-32	1.500.000	EUR	102,53%	1.537.897,50	0,34%	0,34%
CAPGEMINI 1.75% 18-04-28	2.000.000	EUR	96,92%	1.938.460,00	0,43%	0,42%
DEUTSCHE POST AG 1.0% 13-12-27	1.500.000	EUR	95,95%	1.439.205,00	0,32%	0,32%
DH EUROPE FINANCE SARL 1.2% 30-06-27	1.000.000	EUR	96,76%	967.550,00	0,22%	0,21%
EDENRED 1.875% 06-03-26	2.000.000	EUR	98,89%	1.977.760,00	0,44%	0,43%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0.875% 28-04-30	1.000.000	EUR	89,66%	896.575,00	0,20%	0,20%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 1.375% 07-04-27	300.000	EUR	96,96%	290.874,00	0,07%	0,06%
ENEL 1.375% PERP	1.000.000	EUR	93,94%	939.405,00	0,21%	0,21%
ENEL 3.375% PERP	1.500.000	EUR	99,54%	1.493.092,50	0,33%	0,33%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4.0% 15-05-33	2.000.000	EUR	105,36%	2.107.200,00	0,47%	0,46%
ILLINOIS TOOL WORKS 3.0% 19-05-34	500.000	EUR	98,55%	492.765,00	0,11%	0,11%
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	300.000	EUR	93,36%	280.069,50	0,06%	0,06%
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 1.375% 31-03-31	2.000.000	EUR	90,97%	1.819.460,00	0,41%	0,40%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP 1.75% 06-12-27	2.000.000	EUR	97,35%	1.946.960,00	0,43%	0,43%
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.75% 02-07-49	1.250.000	EUR	68,37%	854.606,25	0,19%	0,19%
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	1.500.000	EUR	83,49%	1.252.282,50	0,28%	0,27%
NN GROUP NV 4.5% PERP	3.500.000	EUR	100,88%	3.530.695,00	0,79%	0,77%
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.75% 22-04-33	1.000.000	EUR	82,06%	820.635,00	0,18%	0,18%
SAMPO 2.5% 03-09-52 EMTN	1.000.000	EUR	91,21%	912.050,00	0,20%	0,20%
STEDIN HOLDING NV 0.5% 14-11-29	1.000.000	EUR	88,95%	889.510,00	0,20%	0,19%
STEDIN HOLDING NV 1.5% PERP	1.000.000	EUR	95,81%	958.135,00	0,21%	0,21%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2.25% 21-11-26	3.000.000	EUR	99,27%	2.978.070,00	0,66%	0,65%
TYCO ELECTRONICS GROUP 0.0% 16-02-29	1.500.000	EUR	88,93%	1.333.897,50	0,30%	0,29%
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	3.000.000	EUR	93,52%	2.805.585,57	0,62%	0,62%
VONOVIA SE 0.625% 09-07-26	2.000.000	EUR	97,01%	1.940.290,00	0,43%	0,43%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				27.542.218,00	6,12%	6,05%
EUR						
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	1.500.000	EUR	94,54%	1.418.145,00	0,31%	0,31%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.125% 19-01-27	1.500.000	EUR	100,42%	1.506.322,50	0,33%	0,33%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.25% 26-05-27	2.000.000	EUR	96,30%	1.926.040,00	0,43%	0,42%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.75% 15-03-29	2.000.000	EUR	93,99%	1.879.780,00	0,42%	0,41%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.625% 14-09-32	1.000.000	EUR	102,47%	1.024.745,00	0,23%	0,23%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.875% 16-06-32	2.000.000	EUR	100,22%	2.004.400,00	0,44%	0,44%
BBVA 4.125% 10-05-26	2.000.000	EUR	100,37%	2.007.400,00	0,45%	0,44%
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	1.000.000	EUR	99,53%	995.330,00	0,22%	0,22%
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	1.000.000	EUR	93,33%	933.325,00	0,21%	0,20%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.875% 30-11-32	3.000.000	EUR	101,59%	3.047.835,00	0,68%	0,67%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	3.500.000	EUR	104,28%	3.649.695,00	0,81%	0,80%
KBC GROUPE 0.75% 24-01-30 EMTN	1.400.000	EUR	89,65%	1.255.121,00	0,28%	0,28%
KBC GROUPE 0.75% 31-05-31 EMTN	500.000	EUR	86,45%	432.242,50	0,10%	0,10%
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	1.500.000	EUR	99,59%	1.493.917,50	0,33%	0,33%
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	100.000	EUR	91,24%	91.237,00	0,02%	0,02%
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	2.000.000	EUR	80,55%	1.611.070,00	0,36%	0,35%
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	2.500.000	EUR	90,62%	2.265.612,50	0,50%	0,50%
Total OBLIGATIONS				**285.364.310,02**	**63,46%**	**62,64%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*7.087.028,41*	*1,58%*	*1,56%*
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée				2.345.569,58	0,52%	0,52%
USD						
MERCK AND 2.75% 10-02-25	1.400.000	USD	99,80%	1.349.279,58	0,30%	0,30%
EUR						
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.0% 07-03-25	1.000.000	EUR	99,63%	996.290,00	0,22%	0,22%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état				4.741.458,83	1,06%	1,04%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.5% 31-03-25	3.800.000	USD	99,12%	3.637.471,33	0,81%	0,80%
EUR						
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-03-25	1.100.000	EUR	100,36%	1.103.987,50	0,25%	0,24%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**7.087.028,41**	**1,58%**	**1,56%**
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*157.234.311,59*	*34,96%*	*34,51%*
Allemagne				**25.488.237,62**	**5,67%**	**5,59%**
ADIDAS AG	8.600	EUR	236,80	2.036.480,00	0,45%	0,45%
ALLIANZ SE-REG	5.010	EUR	295,90	1.482.459,00	0,33%	0,33%
ATOSS SOFTWARE SE	9.200	EUR	114,20	1.050.640,00	0,23%	0,23%
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	52.000	EUR	16,64	865.280,00	0,19%	0,19%
DEUTSCHE BOERSE AG	8.870	EUR	222,40	1.972.688,00	0,44%	0,43%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	84.042	EUR	28,89	2.427.973,38	0,54%	0,53%
FIELMANN GROUP AG	16.000	EUR	41,40	662.400,00	0,15%	0,14%
FUCHS SE-PREF	18.000	EUR	41,66	749.880,00	0,17%	0,16%
HANNOVER RUECK SE	8.240	EUR	241,40	1.989.136,00	0,44%	0,44%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	44.000	EUR	31,40	1.381.600,00	0,31%	0,30%
MERCK KGAA	5.970	EUR	139,90	835.203,00	0,19%	0,18%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	4.890	EUR	487,10	2.381.919,00	0,53%	0,52%
NEMETSCHEK SE	11.500	EUR	93,60	1.076.400,00	0,24%	0,24%
RATIONAL AG	1.200	EUR	824,00	988.800,00	0,22%	0,22%
SAP SE	15.040	EUR	236,30	3.553.952,00	0,79%	0,78%
VONOVIA SE	35.107	EUR	29,32	1.029.337,24	0,23%	0,23%
ZALANDO SE	31.000	EUR	32,39	1.004.090,00	0,22%	0,22%
États-Unis				**25.224.675,63**	**5,61%**	**5,54%**
AMAZON.COM INC	6.500	USD	219,39	1.377.146,31	0,31%	0,30%
AUTOLIV INC	10.500	USD	93,79	951.033,32	0,21%	0,21%
BROADCOM INC	6.500	USD	231,84	1.455.296,96	0,32%	0,32%
COLGATE-PALMOLIVE CO	15.000	USD	90,91	1.316.900,05	0,29%	0,29%
CRH PLC	17.093	USD	92,52	1.527.227,77	0,34%	0,33%
DANAHER CORP	4.205	USD	229,55	932.165,86	0,21%	0,20%
ELI LILLY & CO	2.600	USD	772,00	1.938.387,25	0,43%	0,43%
JPMORGAN CHASE & CO	8.100	USD	239,71	1.875.085,47	0,42%	0,41%
MSCI INC	1.150	USD	600,01	666.355,87	0,15%	0,15%
ORACLE CORP	7.000	USD	166,64	1.126.489,62	0,25%	0,25%
PALO ALTO NETWORKS INC	6.200	USD	181,96	1.089.475,62	0,24%	0,24%
PTC INC	5.680	USD	183,87	1.008.577,11	0,23%	0,22%
S&P GLOBAL INC	2.000	USD	498,03	961.912,12	0,21%	0,21%
SALESFORCE INC	4.450	USD	334,33	1.436.763,40	0,32%	0,32%
SERVICENOW INC	1.060	USD	1.060,12	1.085.202,51	0,24%	0,24%
STRYKER CORP	2.900	USD	360,05	1.008.348,62	0,23%	0,22%
SYNOPSYS INC	2.200	USD	485,36	1.031.184,93	0,23%	0,23%
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	9.000	USD	130,92	1.137.885,08	0,25%	0,25%
VISA INC-CLASS A SHARES	3.800	USD	316,04	1.159.779,82	0,26%	0,25%
WALT DISNEY CO/THE	8.095	USD	111,35	870.476,34	0,19%	0,19%
ZOETIS INC	8.065	USD	162,93	1.268.981,60	0,28%	0,28%
France				**25.093.570,78**	**5,58%**	**5,51%**
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	12.009	EUR	156,92	1.884.452,28	0,42%	0,41%
ARGAN	12.862	EUR	60,50	778.151,00	0,17%	0,17%
BIOMERIEUX	12.000	EUR	103,50	1.242.000,00	0,28%	0,27%
BNP PARIBAS	26.900	EUR	59,22	1.593.018,00	0,35%	0,35%
CAPGEMINI SE	3.422	EUR	158,15	541.189,30	0,12%	0,12%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	13.000	EUR	85,70	1.114.100,00	0,25%	0,25%
DASSAULT SYSTEMES SE	29.000	EUR	33,50	971.500,00	0,21%	0,21%
ESSILORLUXOTTICA	8.982	EUR	235,60	2.116.159,20	0,47%	0,47%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	47.450	EUR	18,86	894.907,00	0,20%	0,20%
HERMES INTERNATIONAL	1.070	EUR	2.322,00	2.484.540,00	0,55%	0,55%
ID LOGISTICS GROUP	2.800	EUR	379,50	1.062.600,00	0,24%	0,23%
L'OREAL	4.300	EUR	341,85	1.469.955,00	0,33%	0,32%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2.600	EUR	635,50	1.652.300,00	0,37%	0,36%
PUBLICIS GROUPE	14.250	EUR	103,00	1.467.750,00	0,33%	0,32%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	11.040	EUR	240,90	2.659.536,00	0,59%	0,59%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO	14.000	EUR	72,72	1.018.080,00	0,23%	0,22%
VERALLIA	37.000	EUR	24,28	898.360,00	0,20%	0,20%
VETOQUINOL SA	5.445	EUR	74,90	407.830,50	0,09%	0,09%
VIRBAC SA	2.645	EUR	316,50	837.142,50	0,18%	0,18%
Italie				**20.420.664,22**	**4,54%**	**4,48%**
AMPLIFON SPA	42.000	EUR	24,85	1.043.700,00	0,23%	0,23%
BANCA GENERALI SPA	25.290	EUR	44,86	1.134.509,40	0,25%	0,25%
BREMBO N.V.	56.030	EUR	9,09	509.480,79	0,11%	0,11%
CAREL INDUSTRIES SPA	48.000	EUR	18,54	889.920,00	0,20%	0,20%
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	190.000	EUR	6,02	1.143.420,00	0,26%	0,25%
ENEL SPA	260.400	EUR	6,89	1.793.114,40	0,40%	0,39%
FERRARI NV	3.400	EUR	412,40	1.402.160,00	0,31%	0,31%
GVS SPA	150.000	EUR	4,89	733.500,00	0,16%	0,16%
INTERCOS SPA	80.000	EUR	13,92	1.113.600,00	0,25%	0,24%
INTERPUMP GROUP SPA	25.300	EUR	42,66	1.079.298,00	0,24%	0,24%
MARR SPA	61.000	EUR	10,06	613.660,00	0,14%	0,13%
PIRELLI & C SPA	171.700	EUR	5,47	939.885,80	0,21%	0,21%
PRYSMIAN SPA	13.416	EUR	61,66	827.230,56	0,18%	0,18%
REPLY SPA	8.300	EUR	153,40	1.273.220,00	0,28%	0,28%
SOL SPA	35.000	EUR	37,15	1.300.250,00	0,29%	0,29%
TAMBURI INVESTMENT PARTNERS	100.043	EUR	8,39	839.360,77	0,19%	0,18%
TINEXTA SPA	45.000	EUR	7,92	356.400,00	0,08%	0,08%
UNICREDIT SPA	88.980	EUR	38,53	3.427.954,50	0,76%	0,75%
Belgique				**15.835.648,09**	**3,52%**	**3,48%**
ACKERMANS & VAN HAAREN	6.500	EUR	190,50	1.238.250,00	0,27%	0,27%
AEDIFICA	16.738	EUR	56,20	940.675,60	0,21%	0,21%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	24.975	EUR	48,25	1.205.043,75	0,27%	0,26%
BARCO N.V.	65.273	EUR	10,48	684.061,04	0,15%	0,15%
D'IETEREN GROUP	7.060	EUR	160,70	1.134.542,00	0,25%	0,25%
DEME GROUP	4.500	EUR	137,80	620.100,00	0,14%	0,14%
EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	43.614	EUR	30,95	1.349.853,30	0,30%	0,30%
FAGRON	50.800	EUR	16,76	851.408,00	0,19%	0,19%
KBC GROUP NV	15.670	EUR	74,54	1.168.041,80	0,26%	0,26%
KINEPOLIS	27.257	EUR	39,40	1.073.925,80	0,24%	0,23%
LOTUS BAKERIES	140	EUR	10.780,00	1.509.200,00	0,34%	0,33%
RECTICEL	80.000	EUR	10,48	838.400,00	0,19%	0,18%
RETAIL ESTATES	18.441	EUR	59,30	1.093.551,30	0,24%	0,24%
UCB SA	7.300	EUR	192,20	1.403.060,00	0,31%	0,31%
XIOR STUDENT HOUSING NV	24.470	EUR	29,65	725.535,50	0,16%	0,16%
Pays-Bas				**14.604.636,85**	**3,25%**	**3,20%**
AALBERTS NV	20.050	EUR	34,34	688.517,00	0,15%	0,15%
ASM INTERNATIONAL NV	2.175	EUR	558,80	1.215.390,00	0,27%	0,27%
ASML HOLDING NV	4.860	EUR	678,70	3.298.482,00	0,73%	0,72%
ASR NEDERLAND NV	35.500	EUR	45,78	1.625.190,00	0,36%	0,36%
BASIC-FIT NV	46.500	EUR	22,58	1.049.970,00	0,23%	0,23%
CTP NV	58.132	EUR	14,88	865.004,16	0,19%	0,19%
FERROVIAL SE	29.608	EUR	40,60	1.202.084,80	0,27%	0,26%
HEINEKEN NV	11.570	EUR	68,70	794.859,00	0,18%	0,18%
KONINKLIJKE KPN NV	288.660	EUR	3,52	1.014.639,90	0,23%	0,22%
NN GROUP NV	14.537	EUR	42,07	611.571,59	0,14%	0,13%
STELLANTIS NV	68.000	EUR	12,59	856.120,00	0,19%	0,19%
WOLTERS KLUWER	8.621	EUR	160,40	1.382.808,40	0,31%	0,30%
Espagne				**11.404.682,58**	**2,54%**	**2,50%**
AMADEUS IT GROUP SA	18.480	EUR	68,20	1.260.336,00	0,28%	0,28%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	230.000	EUR	9,45	2.173.960,00	0,48%	0,48%
BANCO SANTANDER SA	450.000	EUR	4,46	2.009.025,00	0,45%	0,44%
EDP RENOVAVEIS SA	52.892	EUR	10,04	531.035,68	0,12%	0,12%
IBERDROLA SA	141.668	EUR	13,30	1.884.184,40	0,42%	0,41%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	29.000	EUR	49,64	1.439.560,00	0,32%	0,31%
VIDRALA SA	11.835	EUR	92,90	1.099.471,50	0,25%	0,24%
VISCOFAN SA	16.510	EUR	61,00	1.007.110,00	0,22%	0,22%
Danemark				**3.869.944,01**	**0,86%**	**0,85%**
DSV A/S	5.410	DKK	1.529,00	1.109.241,34	0,25%	0,24%
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	20.000	DKK	407,70	1.093.432,57	0,24%	0,24%
NOVO NORDISK A/S-B	8.500	DKK	624,20	711.482,11	0,16%	0,16%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
ROYAL UNIBREW	14.100	DKK	505,50	955.787,99	0,21%	0,21%
Suisse				**3.594.439,40**	**0,80%**	**0,79%**
ALCON INC	10.500	CHF	76,90	860.408,12	0,19%	0,19%
DSM-FIRMENICH AG	8.260	EUR	97,72	807.167,20	0,18%	0,18%
LONZA GROUP AG-REG	1.800	CHF	535,80	1.027.694,60	0,23%	0,22%
ON HOLDING AG-CLASS A	17.000	USD	54,77	899.169,48	0,20%	0,20%
Irlande				**2.215.092,25**	**0,49%**	**0,49%**
KINGSPAN GROUP PLC	15.205	EUR	70,45	1.071.192,25	0,24%	0,24%
RYANAIR HOLDINGS PLC	60.000	EUR	19,07	1.143.900,00	0,25%	0,25%
Royaume-Uni				**2.042.504,11**	**0,45%**	**0,45%**
ASTRAZENECA PLC	6.430	GBP	104,68	814.093,37	0,18%	0,18%
CRODA INTERNATIONAL PLC	0	GBP	33,85	0,00	0,00%	0,00%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	9.000	GBP	112,85	1.228.410,74	0,27%	0,27%
Suède				**1.972.203,82**	**0,44%**	**0,43%**
ATLAS COPCO AB-A SHS	73.200	SEK	168,85	1.080.262,20	0,24%	0,24%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	53.000	SEK	192,55	891.941,62	0,20%	0,19%
Norvège				**1.594.830,16**	**0,35%**	**0,35%**
BORREGAARD ASA	55.000	NOK	182,40	853.024,96	0,19%	0,19%
EUROPRIS ASA	120.000	NOK	72,70	741.805,20	0,16%	0,16%
Finlande				**1.231.040,00**	**0,27%**	**0,27%**
ENENTO GROUP OYJ	39.250	EUR	17,48	686.090,00	0,15%	0,15%
TOKMANNI GROUP CORP	45.000	EUR	12,11	544.950,00	0,12%	0,12%
Portugal				**984.063,12**	**0,22%**	**0,22%**
EDP SA	318.364	EUR	3,09	984.063,12	0,22%	0,22%
Luxembourg				**912.938,78**	**0,20%**	**0,20%**
APERAM	36.199	EUR	25,22	912.938,78	0,20%	0,20%
Canada				**745.140,17**	**0,17%**	**0,16%**
WASTE CONNECTIONS INC	4.500	CAD	246,60	745.140,17	0,17%	0,16%
Total ACTIONS				**157.234.311,59**	**34,96%**	**34,51%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**449.685.650,02**	**100,00%**	**98,71%**
Avoirs bancaires à vue				**4.111.182,57**		**0,90%**
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		4.111.182,57		0,90%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**4.111.182,57**		**0,90%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**46.552,60**		**0,01%**
AUTRES				**1.727.121,16**		**0,38%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**455.570.506,35**		**100,00%**

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	15,71%
France	12,49%
Pays-Bas	12,01%
Italie	11,79%
Espagne	10,28%
Belgique	10,07%
États-Unis	9,29%
Autriche	4,38%
Luxembourg	2,97%
Portugal	2,06%
Finlande	1,67%
Irlande	1,54%
Royaume-Uni	0,89%
Danemark	0,86%
Slovaquie	0,82%
Suisse	0,80%
Japon	0,66%
Mexique	0,44%
Suède	0,44%
Norvège	0,35%
Pologne	0,32%
Canada	0,16%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Pays et gouvernements	41,79%
Banques et institutions financières	19,78%
Holding et sociétés financières	10,68%
Organisations supranationales	2,77%
Internet et services d'Internet	2,60%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	1,94%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	1,82%
Sociétés immobilières	1,66%
Compagnies d'assurance	1,36%
Chimie	1,32%
Services divers	1,32%
Construction de machines et appareils	1,13%
Distribution, commerce de détail	1,06%
Textile et habillement	1,01%
Constructions, matériaux de construction	0,83%
Télécommunication	0,72%
Electronique et semi-conducteurs	0,72%
Electrotechnique et électronique	0,71%
Industrie agro-alimentaire	0,70%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,69%
Autre	0,65%
Industrie automobile	0,64%
Fonds d'investissement	0,60%
Transports	0,50%
Tabac et alcool	0,47%
Energie et eau	0,42%
Art graphique, maison d'édition	0,41%
Bien de consommation divers	0,29%
Service d'environnement et de recyclage	0,28%
Industrie aéronautique et spatiale	0,28%
Restauration, industrie hôtelière	0,24%
Service de santé publique et service social	0,19%
Pétrole	0,17%
Secteurs divers	0,16%
Biotechnologie	0,09%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
EUR	88,60%
USD	8,71%
DKK	0,86%
GBP	0,45%
SEK	0,44%
CHF	0,42%
NOK	0,35%
CAD	0,17%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	43.835.854,53	22.385.031,09	66.220.885,62
Ventes	63.729.092,95	50.396.828,54	114.125.921,49
Total 1	**107.564.947,48**	**72.781.859,63**	**180.346.807,11**
Souscriptions	2.022.091,38	1.403.072,41	3.425.163,79
Remboursements	25.242.875,31	28.597.005,03	53.839.880,34
Total 2	**27.264.966,69**	**30.000.077,44**	**57.265.044,13**
Moyenne de référence de l'actif net total	480.842.251,78	469.410.530,12	475.058.073,89
Taux de rotation	**16,70%**	**9,11%**	**25,91%**

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B	39.501,253	586.930,43	6.814.764,203	13.123,513	534.888,839	6.292.998,877	26.167,841	640.337,034	5.678.829,684
Part Dis (A)	35.166,426	17.673,09	356.512,588	14.984,714	22.225,81	349.271,492	20.611,146	78.080,16	291.802,478
TOTAL			**7.171.276,7912**			**6.642.270,369**			**5.970.632,162**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Cap (B)	3.002.252,77	41.934.275,53	925.086,15	37.691.993,15	1.967.899,65	48.217.277,40
Part Dis (A)	2.521.982,23	1.196.069,10	1.004.066,90	1.479.571,36	1.457.264,14	5.622.602,94
TOTAL	**5.524.235,00**	**43.130.344,63**	**1.929.153,05**	**39.171.564,51**	**3.425.163,79**	**53.839.880,34**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Cap (B)	463.507.288,46	68,02	464.077.652,03	73,75	434.476.665,41	76,51
Part Dis (A	22.917.593,28	64,28	24.333.281,36	69,67	21.093.840,94	72,29
TOTAL	**486.424.881,74**		**488.410.933,39**		**455.570.506,35**	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :
- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* Le calcul de la performance des parts de capitalisation se fait de la même manière que pour les parts de distribution.

* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 inclus concernent le compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Defensive Growth.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap (B)

Rendement annuel

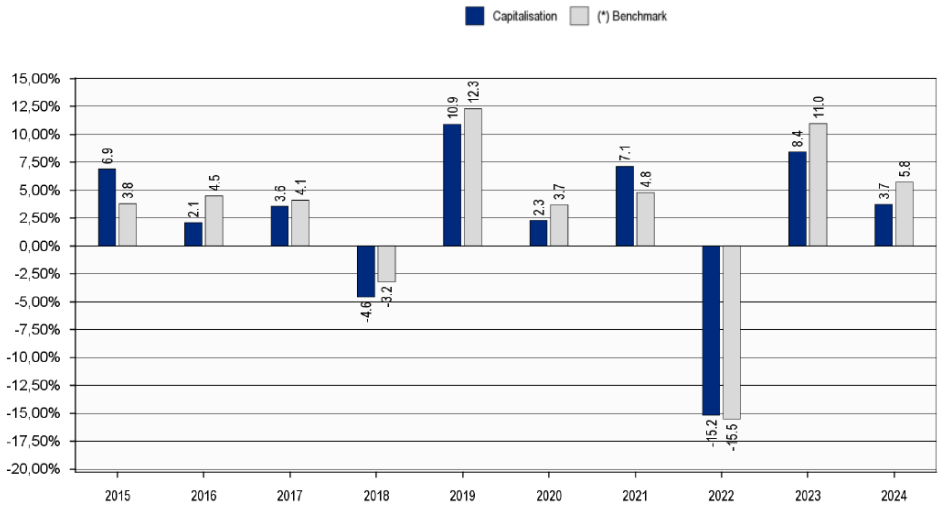

(*) Benchmark : benchmark composite : MSCI Europe Small Cap Net Return (4.5%) et Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (45.5%) et MSCI EMU Net Total Return EUR index (21%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (4.5%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (24.5%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 ans		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	3,74% (in EUR)	5,75% (in EUR)	-1,55% (in EUR)	-0,28% (in EUR)	0,90% (in EUR)	1,50% (in EUR)	2,26% (in EUR)	2,83% (in EUR)	31/05/2007	2,45% (in EUR)
Part Dis (A)	3,76% (in EUR)	5,75% (in EUR)	-1,56% (in EUR)	-0,28% (in EUR)	0,89% (in EUR)	1,50% (in EUR)	(in EUR)		07/09/2018	1,73% (in EUR)

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part Cap (B) - BE0947140324 : 1,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,49%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

- Part Dis (A) - BE0947139318 :1,59%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,48%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire (« Swing pricing »)

Information générale

Conformément au prospectus ('Mécanismes de liquidité spécifiques'), la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au « swing pricing »*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du swing pricing :*

Objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement:

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants :

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Le « swing » est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties.
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement (UE) 2015/2365 (ci-après le Règlement), la SICAV doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs qui sont mentionnés dans le Règlement.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT ARGENTA DP - DYNAMIC ALLOCATION

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 16/09/2019
Prix de souscription initiale des parts : - part Cap (B) : EUR 76,75
- part Dis (A) : EUR 63,60

3.1.2 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement de ce compartiment consiste en la composition d'un portefeuille, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui répond pratiquement à toutes les exigences d'un fonds belge d'épargne pension (troisième pilier), sans être soumis aux conditions de ce système ou de ses conséquences fiscales propres (positives et négatives), et qui optimalise la performance totale à long terme par une gestion équilibrée. A cet effet, il privilégiera les investissements sans restriction géographique ou sectorielle, qui, compte tenu de leur rendement ou plus-value de cours, contribuent à la croissance de la valeur d'inventaire, le risque de perte étant limité grâce à une diversification adaptée. Le compartiment investit principalement en actions et en instruments financiers similaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise comme référence un benchmark composite dont la composition est la suivante : 65% d'actions (45,5% MSCI EMU Net Return + 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return + 9,75% MSCI Europe Small Caps Net Return) et 35% obligaties (22,75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (tels que définis par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par le MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI Europe Small Caps Net Return : Cet indice est représentatif du marché des actions de petite capitalisation des pays développés (au sens défini par MSCI, et principalement sur la base du pays de constitution et du pays de première cotation des titres) d'Europe. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). Gestionnaire de l'Indice : MSCI Limited.

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation de qualité investment grade. La performance de cet

indice est calculée en réinvestissant les coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques ayant une notation de qualité investment grade. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont enregistrés auprès de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du compartiment peuvent différer sensiblement de la composition de l'indice de référence. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. La composition éventuelle et la valeur de l'indice de référence sont incluses dans la fiche d'information consultable sur le site https://funds.degroofpetercam.com/modules/documents/PCAMLLR/PCAMLLR_10010_BE_FR.PDF?isin=BE0946550242&cdCountry=BE&cdLanguage=FR&

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 1,98%.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons débuté l'année 2024 avec plus de prudence après la forte hausse des actions au quatrième trimestre 2023. Au cours du premier trimestre, nous avons décidé de relever la pondération en actions à « surpondérer », les données économiques publiées n'étant pas aussi médiocres que le craignaient les marchés. Nous avons choisi d'augmenter principalement les actions américaines en raison des meilleures perspectives économiques dans ce pays.

Au cours du deuxième trimestre, nous avons cherché des idées dans les petites capitalisations européennes, car elles commençaient à se négocier à des niveaux de valorisation très intéressants. Des élections européennes et des élections surprises en France ont eu lieu. Étant très peu exposés à la France, la baisse des actions et des obligations françaises à la suite de l'annonce des élections anticipées n'a impacté nos rendements que de manière très modérée.

Lors du troisième trimestre, nous avons assisté à une réaction de panique soudaine sur les marchés lorsque la banque centrale japonaise a relevé ses taux d'intérêt. Ceci a provoqué un dénouement massif des opérations de « carry-trade », entraînant une vague de cession des actifs à risque à l'échelle mondiale. Nous en avons profité pour augmenter encore la pondération des actions en portefeuille et nous avons saisi quelques opportunités dans les actions françaises qui avaient fait l'objet d'une correction (trop) importante.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons acheté davantage d'actions américaines avant et après l'élection présidentielle. Nous avons acheté des titres de sociétés financières et de sociétés liées aux infrastructures et, nous avons réduit notre exposition au Mexique ainsi qu'aux actions liées à la transition écologique. Nous avons également pris des bénéfices sur les obligations d'entreprises au quatrième trimestre, pour la première fois depuis longtemps, après la forte compression des « spreads » durant 2024.

3.1.8 . Politique future

Début 2025, nous continuons à surpondérer les actions, le contexte économique n'étant pas préoccupant, les banques centrales assouplissant leur politique et l'inflation poursuivant progressivement sa baisse. Nous continuons à privilégier les actions américaines aux actions européennes, mais leur pondération est limitée à 20 % maximum de la part actions du fonds, conformément aux limites d'investissement légales. Les actions européennes sont bon marché, mais elles ne trouvent pas preneurs jusqu'à présent. Des opportunités s'offrent ainsi à nous et nous pourrions assister à une reprise des actions européennes en 2025, bien qu'il soit impossible de dire à quel moment ce rallye pourrait avoir lieu. Des baisses de taux plus importantes que prévu, un nouveau plan industriel de l'UE présenté par la nouvelle Commission européenne ou une issue favorable des élections en Allemagne pourraient être autant d'éléments positifs pour les marchés européens. Nous assistons à un retour des corrélations négatives entre les actions et les obligations, ce qui nous rend un peu plus positifs à l'égard des obligations d'État. Les obligations devraient à nouveau offrir une protection contre la volatilité des actions dans un portefeuille équilibré en 2025. Nous maintenons notre surpondération des obligations d'entreprises, mais avons pris quelques bénéfices récemment après la belle remontée de 2024.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque

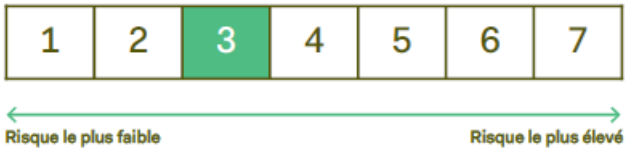

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 6 ans minimum.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur synthétique de risque est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce compartiment avec d'autres. Il exprime la probabilité que le compartiment subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du compartiment.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	**663.330.749,55**	**647.392.686,45**
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d''établissement et d''organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	**653.403.256,31**	**643.236.367,25**
A. Obligations et autres titres de créance	190.650.149,23	200.044.588,75
a. Obligations	190.650.149,23	200.044.588,75
Dont obligations prêtées		
Collatéral reçu sous forme d''obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	7.387.394,77	6.849.645,50
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	455.365.712,31	436.342.133,00
a. Actions	455.365.712,31	436.342.133,00
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d''intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d''option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an	**-153.402,92**	**-119.778,47**
A. Créances		
B. Dettes	-153.402,92	-119.778,47
IV. Créances et dettes à un an au plus	**757.493,52**	**904.174,37**
A. Créances	828.983,72	974.101,84
a. Montants à recevoir	64.407,36	183.905,06
b. Avoirs fiscaux	764.576,36	790.196,78
c. Collatéral		
d. Autres		
B. Dettes	-71.490,20	-69.927,47
a. Montants à payer (-)	-71.490,20	-69.927,47
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collatéral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	**8.914.945,83**	**3.125.929,08**
A. Avoirs bancaires à vue	8.914.945,83	3.125.929,08
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	**408.456,81**	**245.994,22**
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	1.982.044,09	1.729.946,22
C. Charges à imputer (-)	-1.573.587,28	-1.483.952,00
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**663.330.749,55**	**647.392.686,45**
A. Capital	443.703.523,80	470.146.656,85
B. Participations au résultat	-1.462.594,52	-1.158.092,52
C. Résultat reporté	176.813.421,19	114.898.092,07
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	44.276.399,08	63.506.030,05
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d''option et des warrants (+)		
A. Contrats d''option et warrants achetés		
B. Contrats d''option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	**41.161.690,87**	**62.496.856,73**
A. Obligations et autres titres de créance	3.406.494,97	12.950.270,95
a. Obligations	3.406.494,97	12.950.270,95
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	-40.973,00	-599.049,39
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	34.749.570,65	50.715.661,54
a. Actions	34.749.570,65	50.715.661,54
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	4,86	19.729,65
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Sur d"autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g. Sur d"autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	3.046.593,39	-589.756,02
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	3.046.593,39	-589.756,02
II. Produits et charges des placements	**15.241.656,47**	**12.611.905,66**
A. Dividendes	12.589.168,93	10.156.015,39
B. Intérêts	3.851.711,81	3.557.240,24
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	3.804.790,64	3.522.733,48
b. Dépôts et liquidités	46.921,17	34.506,76
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-1.199.224,27	-1.101.349,97
a. D'origine belge		
b. D'origine étrangère	-1.199.224,27	-1.101.349,97
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	**598,05**	**969,43**
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d"acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	598,05	969,43

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
IV. Coûts d"exploitation	**-11.860.959,34**	**-11.491.438,47**
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-500.042,01	-688.549,74
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-90.124,93	-94.476,90
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-10.598.707,23	-9.942.865,32
a. Gestion financière	-10.049.864,45	-9.494.773,13
Part Cap (B)	-9.486.124,19	-9.006.942,79
Part Dis (A)	-563.740,26	-487.830,34
b. Gestion administrative et comptable	-548.842,78	-448.092,19
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.038,21	-7.693,03
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-5.531,58	-5.531,58
H. Services et biens divers (-)	-18.955,28	-13.333,19
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-613.529,36	-718.637,43
Part Cap (B)	-576.270,33	-680.848,81
Part Dis (A)	-37.259,03	-37.788,62
K. Autres charges (-)	-24.030,74	-20.351,28
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	**3.381.295,18**	**1.121.436,62**
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	**44.542.986,05**	**63.618.293,35**
VI. Impôts sur le résultat	**-266.586,97**	**-112.263,30**
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	**44.276.399,08**	**63.506.030,05**
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	**219.627.225,75**	**177.246.029,60**
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	176.813.421,19	114.898.092,07
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	44.276.399,08	63.506.030,05
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-1.462.594,52	-1.158.092,52
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	**-218.900.849,94**	**-176.813.421,19**
IV. (Distribution des dividendes)	**-726.375,81**	**-432.608,41**

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*190.650.149,23*	*29,18%*	*28,74%*
OBLIGATIONS-Emises par un état				110.761.539,10	16,95%	16,70%
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.15% 15-03-37	11.500.000	EUR	112,48%	12.935.200,00	1,98%	1,95%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.35% 22-06-32	3.000.000	EUR	83,74%	2.512.335,00	0,38%	0,38%
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-26	2.000.000	EUR	98,96%	2.517.316,25	0,39%	0,38%
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.375% 21-06-32	3.000.000	EUR	98,08%	2.942.325,00	0,45%	0,44%
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.75% 15-03-27	185.000	EUR	96,72%	178.937,55	0,03%	0,03%
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	2.000.000	EUR	74,44%	1.488.820,00	0,23%	0,22%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	5.500.000	EUR	97,53%	5.364.122,50	0,82%	0,81%
FLEMISH COM 0.3% 20-10-31 EMTN	2.000.000	EUR	83,77%	1.675.420,00	0,26%	0,25%
FLEMISH COM 0.375% 15-04-30	1.500.000	EUR	88,27%	1.324.102,50	0,20%	0,20%
FLEMISH COM 3.0% 12-10-32 EMTN	2.000.000	EUR	99,49%	1.989.820,00	0,30%	0,30%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29	1.000.000	EUR	96,97%	1.177.940,63	0,18%	0,18%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	2.500.000	EUR	94,45%	2.361.350,00	0,36%	0,36%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	4.000.000	EUR	49,49%	1.979.560,00	0,30%	0,30%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	2.000.000	EUR	93,38%	1.867.650,00	0,29%	0,28%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	1.500.000	EUR	92,93%	1.393.927,50	0,21%	0,21%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-30	2.000.000	EUR	98,97%	1.979.440,00	0,30%	0,30%
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.35% 18-10-32	2.500.000	EUR	85,38%	2.134.462,50	0,33%	0,32%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.0% 15-05-26	1.000.000	EUR	98,51%	985.080,00	0,15%	0,15%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	5.000.000	EUR	89,85%	4.492.625,00	0,69%	0,68%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.25% 01-12-26	2.700.000	EUR	98,08%	2.648.173,50	0,41%	0,40%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	2.000.000	EUR	67,40%	1.348.043,84	0,21%	0,20%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	1.000.000	EUR	100,75%	1.007.455,00	0,15%	0,15%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	3.000.000	EUR	91,41%	2.742.315,00	0,42%	0,41%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	1.500.000	EUR	96,67%	1.450.005,00	0,22%	0,22%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	4.000.000	EUR	95,11%	3.804.520,00	0,58%	0,57%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	1.000.000	EUR	93,80%	938.015,00	0,14%	0,14%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	600.000	EUR	104,58%	627.480,00	0,10%	0,09%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-32	10.000.000	EUR	85,73%	8.572.950,00	1,31%	1,29%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35	1.500.000	EUR	78,13%	1.171.927,50	0,18%	0,18%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	6.500.000	EUR	52,54%	3.414.872,50	0,52%	0,51%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	5.000.000	EUR	100,21%	5.010.300,00	0,77%	0,76%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.0% 12-06-28	3.500.000	EUR	95,21%	3.332.402,50	0,51%	0,50%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4.0% 23-02-43	1.500.000	EUR	101,32%	1.519.725,00	0,23%	0,23%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	5.000.000	EUR	91,27%	4.563.325,00	0,70%	0,69%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	5.000.000	EUR	92,56%	4.627.775,00	0,71%	0,70%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	1.000.000	EUR	98,41%	984.145,00	0,15%	0,15%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	8.500.000	EUR	70,07%	5.955.525,00	0,91%	0,90%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.95% 30-04-26	2.500.000	EUR	99,72%	2.493.025,00	0,38%	0,38%
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	2.000.000	USD	89,88%	1.736.027,29	0,27%	0,26%
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-49	2.150.000	USD	72,88%	1.513.097,54	0,23%	0,23%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				52.480.874,63	8,03%	7,91%
EUR						
ALLIANDER 1.625% PERP	2.000.000	EUR	99,05%	1.980.920,00	0,30%	0,30%
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	2.000.000	EUR	90,86%	1.817.180,00	0,28%	0,27%
ALLIANZ SE 4.851% 26-07-54	2.000.000	EUR	107,36%	2.147.130,00	0,33%	0,32%
ANHEUSER INBEV SANV 1.65% 28-03-31	3.000.000	EUR	92,81%	2.784.270,00	0,43%	0,42%
ASML HOLDING NV 0.25% 25-02-30	2.000.000	EUR	88,35%	1.767.090,00	0,27%	0,27%
ATT 1.8% 05-09-26	500.000	EUR	98,42%	492.097,50	0,07%	0,07%
BECTON DICKINSON AND 1.9% 15-12-26	1.000.000	EUR	98,64%	986.415,00	0,15%	0,15%
BMW FIN 4.125% 04-10-33 EMTN	2.000.000	EUR	105,51%	2.110.120,00	0,32%	0,32%
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	900.000	EUR	107,14%	964.282,50	0,15%	0,15%
DEUTSCHE POST AG 1.0% 13-12-27	1.000.000	EUR	95,95%	959.470,00	0,15%	0,15%
ENEL 1.375% PERP	2.000.000	EUR	93,94%	1.878.810,00	0,29%	0,28%
ENEL 3.375% PERP	1.000.000	EUR	99,54%	995.395,00	0,15%	0,15%
ENEL 4.75% PERP	1.000.000	EUR	102,50%	1.024.995,00	0,16%	0,15%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
EUR						
EQUINIX 0.25% 15-03-27	2.200.000	EUR	94,54%	2.079.891,00	0,32%	0,31%
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	2.000.000	EUR	84,58%	1.691.610,00	0,26%	0,26%
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	2.000.000	EUR	91,04%	1.820.720,00	0,28%	0,27%
ILLINOIS TOOL WORKS 3.375% 17-05-32	5.000.000	EUR	102,26%	5.112.800,00	0,78%	0,77%
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 0.875% 01-12-31	2.000.000	EUR	86,69%	1.733.710,00	0,26%	0,26%
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.125% 07-03-27	2.500.000	EUR	96,75%	2.418.625,00	0,37%	0,37%
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	1.500.000	EUR	99,18%	1.487.677,50	0,23%	0,22%
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	1.000.000	EUR	83,49%	834.855,00	0,13%	0,13%
NETFLIX 3.625% 15-05-27	2.000.000	EUR	102,17%	2.043.410,00	0,31%	0,31%
NN GROUP NV 4.5% PERP	500.000	EUR	100,88%	504.385,00	0,08%	0,08%
NORDEA BKP 0.625% 18-08-31	2.000.000	EUR	96,09%	1.921.890,00	0,29%	0,29%
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75% 26-01-28	1.000.000	EUR	92,81%	928.100,00	0,14%	0,14%
SAMPO 2.5% 03-09-52 EMTN	1.000.000	EUR	91,21%	912.050,00	0,14%	0,14%
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 13-04-34	2.500.000	EUR	102,66%	2.566.450,00	0,39%	0,39%
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3.875% 23-02-30	1.500.000	EUR	102,49%	1.537.410,00	0,23%	0,23%
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-31	2.000.000	EUR	100,37%	2.007.490,00	0,31%	0,30%
VGP 1.5% 08-04-29	1.700.000	EUR	91,33%	1.552.601,50	0,24%	0,23%
USD						
APPLE 3.35% 09-02-27	1.500.000	USD	97,96%	1.419.024,63	0,22%	0,21%
OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit				27.407.735,50	4,20%	4,13%
EUR						
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	2.000.000	EUR	94,54%	1.890.860,00	0,29%	0,28%
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	1.500.000	EUR	104,10%	1.561.552,50	0,24%	0,24%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 2.125% 08-02-28	1.000.000	EUR	96,95%	969.455,00	0,15%	0,15%
BBVA 4.125% 10-05-26	2.000.000	EUR	100,37%	2.007.400,00	0,31%	0,30%
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	1.000.000	EUR	99,53%	995.330,00	0,15%	0,15%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	3.000.000	EUR	95,34%	2.860.140,00	0,44%	0,43%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.875% 30-11-32	2.000.000	EUR	101,59%	2.031.890,00	0,31%	0,31%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	2.000.000	EUR	104,28%	2.085.540,00	0,32%	0,31%
GRAND CITY PROPERTIES 1.375% 03-08-26	500.000	EUR	97,47%	487.355,00	0,07%	0,07%
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	1.400.000	EUR	102,25%	1.431.479,00	0,22%	0,22%
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	1.300.000	EUR	96,76%	1.257.854,00	0,19%	0,19%
NATL AUSTRALIA BANK 1.125% 20-05-31	2.000.000	EUR	91,65%	1.832.920,00	0,28%	0,28%
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	1.000.000	EUR	91,24%	912.370,00	0,14%	0,14%
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	2.500.000	EUR	107,22%	2.680.550,00	0,41%	0,40%
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	2.000.000	EUR	80,55%	1.611.070,00	0,25%	0,24%
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	2.000.000	EUR	90,62%	1.812.490,00	0,28%	0,27%
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	1.000.000	EUR	97,95%	979.480,00	0,15%	0,15%
Total OBLIGATIONS				**190.650.149,23**	**29,18%**	**28,74%**
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*7.387.394,77*	*1,13%*	*1,11%*
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit				988.870,00	0,15%	0,15%
EUR						
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN 1.125% 17-09-25	1.000.000	EUR	98,89%	988.870,00	0,15%	0,15%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée				1.995.270,00	0,31%	0,30%
EUR						
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 1.875% 19-06-25	1.000.000	EUR	99,58%	995.805,00	0,15%	0,15%
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.528% 17-01-25	1.000.000	EUR	99,95%	999.465,00	0,16%	0,15%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état				4.403.254,77	0,67%	0,66%
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.5% 31-03-25	4.600.000	USD	99,12%	4.403.254,77	0,67%	0,66%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				**7.387.394,77**	**1,13%**	**1,11%**
ACTIONS						
NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE				*455.365.712,31*	*69,69%*	*68,65%*

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
France				**84.548.641,48**	**12,94%**	**12,75%**
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	46.074	EUR	156,92	7.229.932,08	1,11%	1,09%
ARGAN	13.699	EUR	60,50	828.789,50	0,13%	0,12%
AXA SA	83.000	EUR	34,32	2.848.560,00	0,44%	0,43%
BIOMERIEUX	20.000	EUR	103,50	2.070.000,00	0,32%	0,31%
BNP PARIBAS	74.000	EUR	59,22	4.382.280,00	0,67%	0,66%
CAPGEMINI SE	5.508	EUR	158,15	871.090,20	0,13%	0,13%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	34.000	EUR	85,70	2.913.800,00	0,44%	0,44%
DASSAULT SYSTEMES SE	52.000	EUR	33,50	1.742.000,00	0,27%	0,26%
ESSILORLUXOTTICA	27.172	EUR	235,60	6.401.723,20	0,98%	0,97%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	87.000	EUR	18,86	1.640.820,00	0,25%	0,25%
HERMES INTERNATIONAL	2.760	EUR	2.322,00	6.408.720,00	0,98%	0,97%
ID LOGISTICS GROUP	5.727	EUR	379,50	2.173.396,50	0,33%	0,33%
IPSOS	35.500	EUR	45,92	1.630.160,00	0,25%	0,25%
L'OREAL	22.400	EUR	341,85	7.657.440,00	1,17%	1,15%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	18.710	EUR	635,50	11.890.205,00	1,82%	1,79%
MERCIALYS SA	130.000	EUR	10,11	1.314.300,00	0,20%	0,20%
PUBLICIS GROUPE	27.500	EUR	103,00	2.832.500,00	0,43%	0,43%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	59.350	EUR	240,90	14.297.415,00	2,19%	2,16%
UNIBAIL RODAMCO	30.500	EUR	72,72	2.217.960,00	0,34%	0,33%
VERALLIA	60.000	EUR	24,28	1.456.800,00	0,22%	0,22%
VIRBAC SA	5.500	EUR	316,50	1.740.750,00	0,27%	0,26%
Allemagne				**73.440.647,48**	**11,24%**	**11,07%**
ADIDAS AG	18.800	EUR	236,80	4.451.840,00	0,68%	0,67%
ALLIANZ SE-REG	25.510	EUR	295,90	7.548.409,00	1,15%	1,14%
AMADEUS FIRE AG	11.450	EUR	76,10	871.345,00	0,13%	0,13%
ATOSS SOFTWARE SE	13.000	EUR	114,20	1.484.600,00	0,23%	0,22%
CEWE STIFTUNG & CO KGAA	16.900	EUR	103,40	1.747.460,00	0,27%	0,26%
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	120.000	EUR	16,64	1.996.800,00	0,30%	0,30%
DEUTSCHE BOERSE AG	21.550	EUR	222,40	4.792.720,00	0,73%	0,72%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	216.188	EUR	28,89	6.245.671,32	0,96%	0,94%
DUERR AG	69.310	EUR	21,44	1.486.006,40	0,23%	0,23%
FIELMANN GROUP AG	30.000	EUR	41,40	1.242.000,00	0,19%	0,19%
FUCHS SE-PREF	30.000	EUR	41,66	1.249.800,00	0,19%	0,19%
HANNOVER RUECK SE	17.500	EUR	241,40	4.224.500,00	0,65%	0,64%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	100.000	EUR	31,40	3.140.000,00	0,48%	0,47%
MERCK KGAA	12.420	EUR	139,90	1.737.558,00	0,27%	0,26%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	8.800	EUR	487,10	4.286.480,00	0,66%	0,65%
NEMETSCHEK SE	21.500	EUR	93,60	2.012.400,00	0,31%	0,30%
RATIONAL AG	2.400	EUR	824,00	1.977.600,00	0,30%	0,30%
SAP SE	71.000	EUR	236,30	16.777.300,00	2,57%	2,53%
TAG IMMOBILIEN AG	115.000	EUR	14,36	1.651.400,00	0,25%	0,25%
VONOVIA SE	87.768	EUR	29,32	2.573.357,76	0,39%	0,39%
ZALANDO SE	60.000	EUR	32,39	1.943.400,00	0,30%	0,29%
États-Unis				**66.717.570,20**	**10,21%**	**10,06%**
AMAZON.COM INC	21.500	USD	219,39	4.555.176,24	0,70%	0,69%
AUTOLIV INC	19.000	USD	93,79	1.720.917,43	0,26%	0,26%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	26.500	USD	89,32	2.285.832,93	0,35%	0,34%
BROADCOM INC	18.000	USD	231,84	4.030.053,11	0,62%	0,61%
COLGATE-PALMOLIVE CO	24.000	USD	90,91	2.107.040,08	0,32%	0,32%
CRH PLC	35.000	USD	92,52	3.127.184,93	0,48%	0,47%
DANAHER CORP	6.900	USD	229,55	1.529.594,40	0,23%	0,23%
DEXCOM INC	18.500	USD	77,77	1.389.420,57	0,21%	0,21%
ELI LILLY & CO	5.750	USD	772,00	4.286.817,96	0,66%	0,65%
JPMORGAN CHASE & CO	16.000	USD	239,71	3.703.872,53	0,57%	0,56%
MARTIN MARIETTA MATERIALS	4.200	USD	516,50	2.094.929,99	0,32%	0,32%
MSCI INC	3.000	USD	600,01	1.738.319,65	0,27%	0,26%
NVIDIA CORP	33.880	USD	134,29	4.393.766,49	0,67%	0,66%
ORACLE CORP	14.500	USD	166,64	2.333.442,78	0,36%	0,35%
PALO ALTO NETWORKS INC	13.400	USD	181,96	2.354.673,10	0,36%	0,35%
PTC INC	10.405	USD	183,87	1.847.578,32	0,28%	0,28%
S&P GLOBAL INC	4.300	USD	498,03	2.068.111,06	0,32%	0,31%
SALESFORCE INC	8.380	USD	334,33	2.705.635,35	0,41%	0,41%
SENTINELONE INC -CLASS A	75.000	USD	22,20	1.607.918,88	0,25%	0,24%
SERVICENOW INC	2.300	USD	1.060,12	2.354.684,69	0,36%	0,36%
STRYKER CORP	6.900	USD	360,05	2.399.174,31	0,37%	0,36%
SYNOPSYS INC	4.500	USD	485,36	2.109.241,91	0,32%	0,32%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	16.000	USD	130,92	2.022.906,81	0,31%	0,30%
TRANSUNION	19.000	USD	92,71	1.701.100,92	0,26%	0,26%
VISA INC-CLASS A SHARES	7.800	USD	316,04	2.380.600,68	0,36%	0,36%
WALT DISNEY CO/THE	15.500	USD	111,35	1.666.755,19	0,25%	0,25%
ZOETIS INC	14.000	USD	162,93	2.202.819,89	0,34%	0,33%
Pays-Bas				**56.507.145,87**	**8,65%**	**8,52%**
ASM INTERNATIONAL NV	7.180	EUR	558,80	4.012.184,00	0,61%	0,61%
ASML HOLDING NV	28.700	EUR	678,70	19.478.690,00	2,98%	2,94%
ASR NEDERLAND NV	67.000	EUR	45,78	3.067.260,00	0,47%	0,46%
BASIC-FIT NV	90.000	EUR	22,58	2.032.200,00	0,31%	0,31%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	15.000	EUR	132,30	1.984.500,00	0,30%	0,30%
BRUNEL INTERNATIONAL	154.667	EUR	9,07	1.402.829,69	0,21%	0,21%
CTP NV	139.011	EUR	14,88	2.068.483,68	0,32%	0,31%
FERROVIAL SE	50.917	EUR	40,60	2.067.230,20	0,32%	0,31%
HEINEKEN NV	20.150	EUR	68,70	1.384.305,00	0,21%	0,21%
IMCD NV	14.805	EUR	143,50	2.124.517,50	0,33%	0,32%
ING GROEP NV	164.150	EUR	15,13	2.483.589,50	0,38%	0,38%
KONINKLIJKE KPN NV	498.500	EUR	3,52	1.752.227,50	0,27%	0,26%
NN GROUP NV	82.480	EUR	42,07	3.469.933,60	0,53%	0,52%
STELLANTIS NV	185.000	EUR	12,59	2.329.150,00	0,36%	0,35%
TKH GROUP NV-DUTCH CERT	44.950	EUR	33,32	1.497.734,00	0,23%	0,23%
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	60.000	EUR	43,55	2.613.000,00	0,40%	0,39%
WOLTERS KLUWER	17.078	EUR	160,40	2.739.311,20	0,42%	0,41%
Italie				**51.439.425,10**	**7,87%**	**7,75%**
AMPLIFON SPA	70.500	EUR	24,85	1.751.925,00	0,27%	0,26%
BANCA GENERALI SPA	44.700	EUR	44,86	2.005.242,00	0,31%	0,30%
BREMBO N.V.	96.340	EUR	9,09	876.019,62	0,13%	0,13%
CAREL INDUSTRIES SPA	99.875	EUR	18,54	1.851.682,50	0,28%	0,28%
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	366.150	EUR	6,02	2.203.490,70	0,34%	0,33%
ENEL SPA	603.200	EUR	6,89	4.153.635,20	0,64%	0,63%
FERRARI NV	12.050	EUR	412,40	4.969.420,00	0,76%	0,75%
FINECOBANK SPA	113.215	EUR	16,79	1.900.879,85	0,29%	0,29%
GVS SPA	280.000	EUR	4,89	1.369.200,00	0,21%	0,21%
INTERCOS SPA	145.000	EUR	13,92	2.018.400,00	0,31%	0,30%
INTERPUMP GROUP SPA	57.082	EUR	42,66	2.435.118,12	0,37%	0,37%
MARR SPA	137.525	EUR	10,06	1.383.501,50	0,21%	0,21%
MEDIOBANCA SPA	169.950	EUR	14,08	2.392.046,25	0,37%	0,36%
PIRELLI & C SPA	530.000	EUR	5,47	2.901.220,00	0,44%	0,44%
PRYSMIAN SPA	26.600	EUR	61,66	1.640.156,00	0,25%	0,25%
REPLY SPA	17.062	EUR	153,40	2.617.310,80	0,40%	0,39%
SOL SPA	65.000	EUR	37,15	2.414.750,00	0,37%	0,36%
TAMBURI INVESTMENT PARTNERS	200.104	EUR	8,39	1.678.872,56	0,26%	0,25%
TINEXTA SPA	94.000	EUR	7,92	744.480,00	0,11%	0,11%
UNICREDIT SPA	263.000	EUR	38,53	10.132.075,00	1,55%	1,53%
Belgique				**35.610.683,80**	**5,45%**	**5,37%**
ACKERMANS & VAN HAAREN	10.500	EUR	190,50	2.000.250,00	0,31%	0,30%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	88.751	EUR	48,25	4.282.235,75	0,66%	0,64%
AZELIS GROUP NV	98.000	EUR	19,00	1.862.000,00	0,29%	0,28%
BARCO N.V.	113.486	EUR	10,48	1.189.333,28	0,18%	0,18%
D'IETEREN GROUP	17.675	EUR	160,70	2.840.372,50	0,43%	0,43%
DEME GROUP	10.500	EUR	137,80	1.446.900,00	0,22%	0,22%
EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	65.885	EUR	30,95	2.039.140,75	0,31%	0,31%
FAGRON	77.552	EUR	16,76	1.299.771,52	0,20%	0,19%
KBC GROUP NV	38.425	EUR	74,54	2.864.199,50	0,44%	0,43%
KINEPOLIS	41.935	EUR	39,40	1.652.239,00	0,25%	0,25%
LOTUS BAKERIES	300	EUR	10.780,00	3.234.000,00	0,50%	0,49%
MONTEA NV	25.936	EUR	63,30	1.641.748,80	0,25%	0,25%
RECTICEL	188.000	EUR	10,48	1.970.240,00	0,30%	0,30%
RETAIL ESTATES	29.112	EUR	59,30	1.726.341,60	0,26%	0,26%
UCB SA	19.680	EUR	192,20	3.782.496,00	0,58%	0,57%
XIOR STUDENT HOUSING NV	60.014	EUR	29,65	1.779.415,10	0,27%	0,27%
Espagne				**27.688.008,27**	**4,24%**	**4,17%**
AMADEUS IT GROUP SA	45.750	EUR	68,20	3.120.150,00	0,48%	0,47%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	540.000	EUR	9,45	5.104.080,00	0,78%	0,77%
BANCO SANTANDER SA	950.000	EUR	4,46	4.241.275,00	0,65%	0,64%
CELLNEX TELECOM SA	51.366	EUR	30,51	1.567.176,66	0,24%	0,24%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
EDP RENOVAVEIS SA	80.294	EUR	10,04	806.151,76	0,12%	0,12%
IBERDROLA SA	381.276	EUR	13,30	5.070.970,80	0,78%	0,76%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	55.000	EUR	49,64	2.730.200,00	0,42%	0,41%
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	22.181	EUR	62,95	1.396.293,95	0,21%	0,21%
VIDRALA SA	18.849	EUR	92,90	1.751.072,10	0,27%	0,26%
VISCOFAN SA	31.158	EUR	61,00	1.900.638,00	0,29%	0,29%
Suisse				**11.643.499,85**	**1,78%**	**1,76%**
ACCELLERON INDUSTRIES AG	30.000	CHF	46,70	1.492.887,21	0,23%	0,23%
ALCON INC	24.000	CHF	76,90	1.966.647,13	0,30%	0,30%
DSM-FIRMENICH AG	20.200	EUR	97,72	1.973.944,00	0,30%	0,30%
INFICON HOLDING AG-REG	1.042	CHF	1.036,00	1.150.313,82	0,18%	0,17%
LONZA GROUP AG-REG	3.500	CHF	535,80	1.998.295,06	0,30%	0,30%
ON HOLDING AG-CLASS A	17.600	USD	54,77	930.904,88	0,14%	0,14%
STRAUMANN HOLDING AG-REG	17.500	CHF	114,25	2.130.507,75	0,33%	0,32%
Suède				**8.718.647,03**	**1,34%**	**1,31%**
ATLAS COPCO AB-A SHS	190.000	SEK	168,85	2.803.959,27	0,43%	0,42%
BONESUPPORT HOLDING AB	55.000	SEK	386,80	1.859.371,59	0,29%	0,28%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	158.000	SEK	192,55	2.658.995,76	0,41%	0,40%
MYCRONIC AB	40.000	SEK	399,40	1.396.320,41	0,21%	0,21%
Danemark				**8.158.468,67**	**1,25%**	**1,23%**
DSV A/S	12.000	DKK	1.529,00	2.460.424,42	0,38%	0,37%
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	40.000	DKK	407,70	2.186.865,13	0,33%	0,33%
NOVO NORDISK A/S-B	18.000	DKK	624,20	1.506.668,01	0,23%	0,23%
ROYAL UNIBREW	29.571	DKK	505,50	2.004.511,11	0,31%	0,30%
Royaume-Uni				**6.987.653,35**	**1,07%**	**1,05%**
ASTRAZENECA PLC	15.885	GBP	104,68	2.011.177,79	0,31%	0,30%
GSK PLC	100.000	GBP	13,47	1.628.567,97	0,25%	0,24%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	17.300	GBP	112,85	2.361.278,42	0,36%	0,36%
SPIRAX GROUP PLC	11.900	GBP	68,55	986.629,17	0,15%	0,15%
Norvège				**6.685.867,95**	**1,02%**	**1,01%**
BORREGAARD ASA	128.000	NOK	182,40	1.985.221,72	0,30%	0,30%
EUROPRIS ASA	290.000	NOK	72,70	1.792.695,89	0,27%	0,27%
NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	135.000	NOK	100,45	1.153.075,97	0,18%	0,17%
NORSK HYDRO ASA	330.000	NOK	62,54	1.754.874,37	0,27%	0,27%
Irlande				**4.755.818,50**	**0,73%**	**0,72%**
KINGSPAN GROUP PLC	31.000	EUR	70,45	2.183.950,00	0,34%	0,33%
RYANAIR HOLDINGS PLC	134.900	EUR	19,07	2.571.868,50	0,39%	0,39%
Finlande				**4.011.348,18**	**0,61%**	**0,61%**
ENENTO GROUP OYJ	49.115	EUR	17,48	858.530,20	0,13%	0,13%
HUHTAMAKI OYJ	44.411	EUR	34,18	1.517.967,98	0,23%	0,23%
TOKMANNI GROUP CORP	135.000	EUR	12,11	1.634.850,00	0,25%	0,25%
Japon				**1.985.692,45**	**0,30%**	**0,30%**
KEYENCE CORP	5.000	JPY	64.630,00	1.985.692,45	0,30%	0,30%
Canada				**1.821.453,75**	**0,28%**	**0,27%**
WASTE CONNECTIONS INC	11.000	CAD	246,60	1.821.453,75	0,28%	0,27%
Portugal				**1.783.408,09**	**0,27%**	**0,27%**
EDP SA	576.968	EUR	3,09	1.783.408,09	0,27%	0,27%
Luxembourg				**1.711.177,00**	**0,26%**	**0,26%**
APERAM	67.850	EUR	25,22	1.711.177,00	0,26%	0,26%
Brésil				**1.150.555,29**	**0,18%**	**0,17%**
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	115.000	USD	10,36	1.150.555,29	0,18%	0,17%
Total ACTIONS				**455.365.712,31**	**69,69%**	**68,65%**
TOTAL PORTEFEUILLE				**653.403.256,31**	**100,00%**	**98,50%**

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte-feuille	% Actif Net
Avoirs bancaires à vue				**8.914.945,83**		**1,35%**
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		8.914.945,83		1,35%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				**8.914.945,83**		**1,35%**
CREANCES ET DETTES DIVERSES				**604.090,60**		**0,09%**
AUTRES				**408.456,81**		**0,06%**
TOTAL DE L'ACTIF NET				**663.330.749,55**		**100,00%**

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Allemagne	15,51%
France	15,13%
États-Unis	13,24%
Pays-Bas	12,63%
Italie	10,40%
Belgique	8,64%
Espagne	7,70%
Autriche	1,98%
Finlande	1,87%
Irlande	1,86%
Suisse	1,78%
Royaume-Uni	1,48%
Suède	1,48%
Luxembourg	1,43%
Norvège	1,33%
Danemark	1,25%
Slovaquie	0,74%
Portugal	0,51%
Japon	0,30%
Canada	0,28%
Australie	0,28%
Brésil	0,18%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Banques et institutions financières	26,05%
Holding et sociétés financières	19,89%
Pays et gouvernements	16,16%
Internet et services d'Internet	5,48%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	4,34%
Sociétés immobilières	2,47%
Electronique et semi-conducteurs	2,28%
Chimie	2,20%
Distribution, commerce de détail	1,83%
Textile et habillement	1,66%
Constructions, matériaux de construction	1,58%
Services divers	1,39%
Construction de machines et appareils	1,38%
Industrie automobile	1,31%
Compagnies d'assurance	1,26%
Industrie agro-alimentaire	1,00%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,87%
Fonds d'investissement	0,78%
Energie et eau	0,78%
Transports	0,77%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,76%
Télécommunication	0,64%
Tabac et alcool	0,64%
Electrotechnique et électronique	0,59%
Art graphique, maison d'édition	0,57%
Industrie aéronautique et spatiale	0,48%
Autre	0,45%
Service d'environnement et de recyclage	0,40%
Bien de consommation divers	0,32%
Biotechnologie	0,29%
Photographie et optique	0,27%
Organisations supranationales	0,26%
Restauration, industrie hôtelière	0,25%
Secteurs divers	0,21%
Service de santé publique et service social	0,20%
Pétrole	0,19%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
EUR	81,49%
USD	11,92%
CHF	1,34%
SEK	1,33%
DKK	1,25%
GBP	1,07%
NOK	1,02%
JPY	0,30%
CAD	0,28%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	100.281.121,21	61.980.299,65	162.261.420,86
Ventes	113.031.455,76	81.564.551,72	194.596.007,48
Total 1	**213.312.576,97**	**143.544.851,37**	**356.857.428,34**
Souscriptions	4.756.629,56	10.644.078,85	15.400.708,41
Remboursements	18.472.567,62	24.824.551,84	43.297.119,46
Total 2	**23.229.197,18**	**35.468.630,69**	**58.697.827,87**
Moyenne de référence de l'actif net total	665.854.272,28	673.561.787,21	669.754.090,59
Taux de rotation	**28,55%**	**16,05%**	**44,52%**

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, ayant son siège à l'avenue du Port, 86c b320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Dis - (A)	70.088,76	25.175,92	467.233,495	41.058,969	27.616,45	480.676,014	110.596,439	53.216,30	538.056,153
Part Cap - (B)	85.430,733	376.016,304	7.153.217,137	35.995,202	316.880,877	6.872.331,462	75.433,934	417.213,918	6.530.551,478
TOTAL			**7.620.450,632**			**7.353.007,476**			**7.068.607,631**

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Part Dis - (A)	4.974.923,38	1.706.334,64	2.786.583,44	1.868.422,91	8.249.654,20	3.965.058,90
Part Cap - (B)	7.642.425,99	31.649.117,23	3.070.596,02	26.938.793,70	7.151.054,21	39.332.060,56
TOTAL	**12.617.349,37**	**33.355.451,87**	**5.857.179,46**	**28.807.216,61**	**15.400.708,41**	**43.297.119,46**

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Part Dis - (A)	29.935.502,98	64,07	34.077.914,05	70,90	40.282.670,72	74,87
Part Cap - (B)	576.901.190,57	80,65	613.314.772,40	89,24	623.048.078,83	95,41
TOTAL	**606.836.693,55**		**647.392.686,45**		**663.330.749,55**	

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch, à l'adresse Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, qui est en charge du service financier et peut également être retrouvée sur le site www.argenta.be.

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* Le calcul de la performance des parts de capitalisation se fait de la même manière que pour les parts de distribution.

* Il s'agit d'un compartiment géré activement. Ce type de compartiment n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques.

* Les performances jusqu'au 15/09/2019 inclus concernent le compartiment fusionné DPAM INVEST B Balanced Dynamic Growth.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Part Cap (B)

Rendement annuel

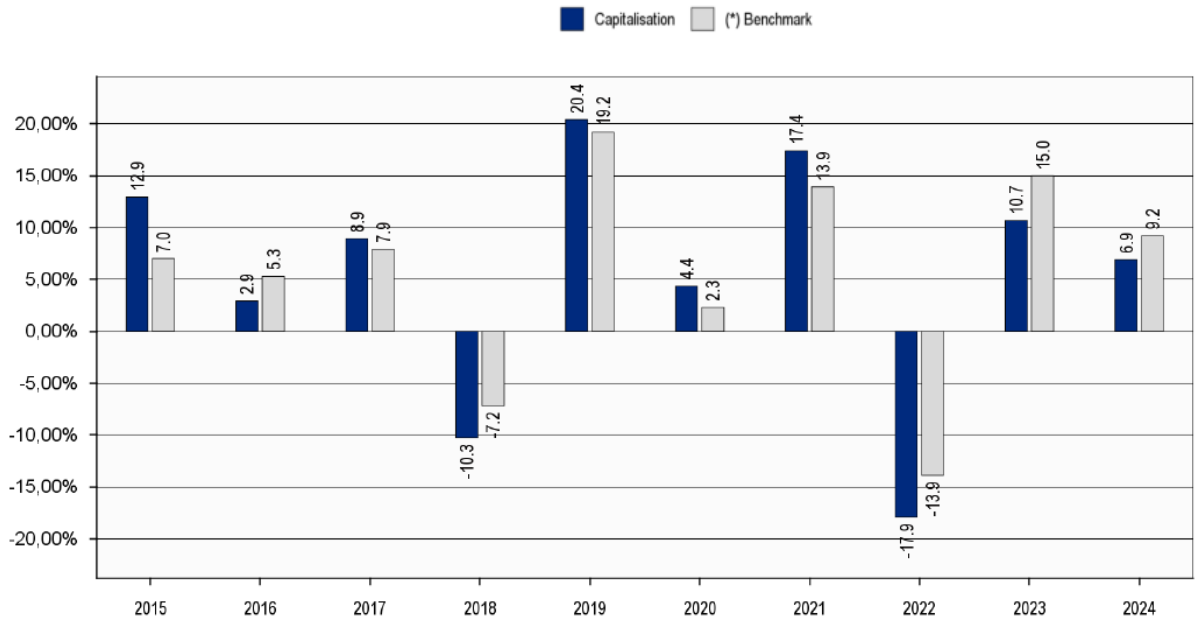

(*) Benchmark : Benchmark composite : MSCI Europe Small Cap Net Return (9.75%) et Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (22.75%) et MSCI EMU Net Total Return EUR index (45.5%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (9.75%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (12.25%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur								Depuis le	
	1 ans		3 ans		5 ans		10 ans			
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur
Part Cap (B)	6,90% (in EUR)	9,21% (in EUR)	-0,98% (in EUR)	2,63% (in EUR)	3,53% (in EUR)	4,74% (in EUR)	4,99% (in EUR)	5,42% (in EUR)	13/11/2006	3,63% (in EUR)
Part Dis (A)	6,89% (in EUR)	9,21% (in EUR)	-0,98% (in EUR)	2,63% (in EUR)	3,52% (in EUR)	4,74% (in EUR)	4,98% (in EUR)	5,42% (in EUR)	11/01/2007	3,56% (in EUR)

3.4.6 . Frais

Frais courants

- Part Cap (B) - BE0946551257 : 1,99%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,74%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,25%

- Part Dis (A) - BE0946550242 : 2,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,75%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,25%

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Possibilité d'ajustement de la valeur nette d'inventaire (''Swing pricing'')

Informations générales

Conformément au prospectus ('Mécanismes de liquidité spécifiques'), la SICAV dispose de la possibilité d'utiliser le swing pricing.

- *Liste des compartiments qui pourront recourir au swing pricing:*

ARGENTA DP Defensive Allocation
ARGENTA DP Dynamic Allocation

- *Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du swing pricing*

L'objectif

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la Sicav peut être influencée par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes assorties d'éventuels frais de transaction (in)directs. Le swing pricing offre la possibilité de ne pas préjudicier les investisseurs déjà investis dans la Sicav en leur faisant supporter ces frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce à l'application du swing pricing, les coûts de transaction seront intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Modalités et fonctionnement

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants:

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Le ''swing'' est symétrique et est donc appliqué tant aux entrées qu'aux sorties ;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Dès que les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil), la valeur nette d'inventaire sera adaptée à la hausse ou à la baisse en appliquant un pourcentage fixe (le facteur de swing). Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné. Le seuil est toujours appliqué.

L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le facteur de swing lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le facteur de swing lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

- *Facteur de swing maximal*

Le facteur de swing maximal est fixé à 2% de la VNI non ajustée.

Recours au swing pricing pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, le compartiment n'a pas eu recours au swing pricing.

Evaluation des instruments financiers

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement (EU) 2015/2365, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

A la date du présent rapport, le portefeuille de ce compartiment ne contient pas d'actifs qui sont mentionnés dans le Règlement.

Restrictions et dépassements d'investissement

Le 12/02/2024, un dépassement actif aux règles d'investissement du prospectus a été constaté pour Argenta DP Dynamic Allocation. Conformément aux restrictions d'investissement prévues dans le prospectus, le fonds ne peut investir qu'à concurrence de maximum 75 % en actions de sociétés et valeurs assimilables cotées sur un marché réglementé, dans la mesure où cette partie contient au maximum 20 % d'actions ou de valeurs assimilables de sociétés constituées selon le droit d'un État non-membre de l'Espace économique européen (EEE). A la date VNI du 09/02/2024, cette partie représentait 20,18%.
Ce dépassement a été causé par l'achat d'actions provenant d'une société qui n'est pas constituée dans l'Espace économique européen. Une position dans une autre action non-EEE a été vendue pour créer une marge dans cette classe d'actifs. Le traitement tardif de la comptabilisation de cette transaction le lendemain a résolu le dépassement.

Le 26/02/2024, un dépassement actif aux règles d'investissement du prospectus a été constaté pour Argenta DP Dynamic Allocation. Conformément aux restrictions d'investissement prévues dans le prospectus, le fonds ne peut investir qu'à concurrence de maximum 75 % en actions de sociétés et valeurs assimilables cotées sur un marché réglementé, dans la mesure où cette partie contient au maximum 20 % d'actions ou de valeurs assimilables de sociétés constituées selon le droit d'un État non-membre de l'Espace économique européen (EEE). A la date VNI du 23/02/2024, cette partie représentait 20,03%.
Ce dépassement a été causé par l'achat d'actions provenant d'une société qui n'est pas constituée dans l'Espace économique européen. Une position dans une autre action non-EEE a été vendue pour créer une marge dans cette classe d'actifs. Le traitement tardif de la comptabilisation de cette transaction le lendemain a résolu le dépassement.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXES

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: ARGENTA DP - Argenta DP Defensive Allocation

Identifiant d'entité juridique: 549300OGQPZW4R9SRM65

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** %	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,92% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus (ci-après la « Période de référence »), le produit financier (ci-après le « Compartiment ») a promu les critères ESG par le biais d'un engagement triple :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards »)) ;

- l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) ;

- la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité ont enregistré la performance suivante au cours de la Période de référence :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme non conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible via le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf).

d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été supérieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 16,01 (Compartiment) contre 18,15 (Indice de référence) (au 31/12/2024).

e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieure à l'intensité de GES moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 773,8 tCO2e/million (Compartiment) contre 1093,46 tCO2e/million (Indice de référence) (au 31/12/2024).

...et par rapport aux périodes précédentes?

Périodique de référence	2024	2023	2022
Caractéristiques E/S	99,30%	98,90%	98,38%
Durables	33,92%	45,01%	42,39%
Environnementaux autres	16,01%	34,07%	31,88%
Sociaux	13,15%	11,82%	10,75%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'un contrôle ou d'une validationfournie par un auditeur ou par un tiers.

Période	2024	2024	2023	2023	2022	2022
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	16.01	18.15	16.29	19.36	17.43	19.86
Indicateur de durabilité e.	773.8	1093.46	718.68	1090.96	533.09	976.92

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment s'est efforcé d'atteindre un minimum de 20 % d'investissements durables. On entend par cela les investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets dans le domaine de l'ESG, qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple la conservation des ressources naturelles, la biodiversité) par des investissements dans des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability Bonds ») ;

- contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) par des investissements dans des entreprises présentant un alignement (>10 %) sur les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) par des investissements dans des entreprises dont les produits et les services contribuent au financement d'un ou de plusieurs de ces objectifs, comme les produits et les services de santé, les services de l'enseignement, les solutions pour les économies d'eau et les infrastructures de l'eau, les solutions en termes d'efficience énergétique, les services de numérisation, les services de mobilité durable, etc. Par conséquent, la partie du portefeuille est principalement axée sur les entreprises qui apportent une contribution positive nette, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les activités principales consistent en le développement de produits et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont enregistré les progrès les plus importants dans le domaine du développement durable et de l'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la période de référence, le portefeuille du Compartiment a été composé à 33,92 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment dans les proportions suivantes :

- Le portefeuille du Compartiment était investi à hauteur de 4,33 % en obligations à impact

- 5,22 % du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE

- Le portefeuille du Compartiment était investi à hauteur de 33,92 % dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (en ce compris les 4,33 % d'obligations à impact indiquées ci-dessus).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des principales incidences négatives (ci-après « PIN ») sur les facteurs de durabilité obligatoires énumérées dans le tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives de l'investissement, notamment :

• en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;

• par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Cette politique est disponible pour consultation sur le site https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6cljfrTHSPTUQBYKvtz0uC/3b254fa5d07e83159ff9d939b8671c87/Voting_and_Engagement_policy_NL.pdf.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué plus en détail ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème (« Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? »).

Au niveau du portefeuille global :

En tenant compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable, le Compartiment a respecté son objectif d'investir au moins 20 % de son actif conformément à la taxonomie de l'UE, avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations vertes/à impact (33,92 %).

→ *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les

entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires d'investissements, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, Notamment à travers les recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué.

L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaine d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) par l'application du filtre de conformité sur la base des normes mondiales (« Global Standards »), qui reposent sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Au cours de la Période de référence, la première étape d'investissement pour les segments « actions » et « obligations d'entreprises » a reposé sur un screening normatif de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») prenant en considération les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Les normes mondiales englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Compartiment n'a détenu aucun investissement dans des entreprises soupçonnées de ne pas respecter ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, Notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour guider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaine d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Par l'application du filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards »), qui repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf)a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question,

comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	2,54	Autriche
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	Administration publique	2,07	Allemagne
1 1/4 SPAIN OCT30 144A 31.10.2030	Administration publique	2,04	Spain
0% GERMANY MAY35 15.05.2035	Administration publique	1,80	Allemagne
2.3% GERMANY FEB33 15.02.2033	Administration publique	1,79	Allemagne
1%SPAIN NOV30 STRP INFL 30.11.2030	Administration publique	1,73	Spain
1 1/4 BTF MAY34 25.05.2034	Administration publique	1,60	France
3/4NETHERLAND28 144A/REGS 15.07.2028	Administration publique	1,47	Pays-Bas
1/4 NETHERLAND JUL29 15.07.2029	Administration publique	1,41	Pays-Bas
7/8 US TREAS NOTE NOV30 15.11.2030	Administration publique	1,39	Etats-Unis
1.9% SPAIN OCT52 31.10.2052	Administration publique	1,39	Spain
0% GERMANY FEB30 REGS 15.02.2030	Administration publique	1,38	Allemagne
2.75% FINLAND APR38 15.04.2038	Administration publique	1,20	Finlande
2.9%AUSTRIA FEB33 20.02.2033	Administration publique	1,14	Autriche
2.8% BOT ITALY DEC28 01.12.2028	Administration publique	1,11	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 99,3% de son actif dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales promues (désignés dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 33,92% de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (désignés dans le tableau par « #1A Durables »).

En cas ce non-respect de l'allocation d'actifs indiquée dans le prospectus à n'importe quel moment au cours de la période de référence, cette déviation sera mentionnée dans la partie du rapport annuel consacrée au Compartiment.

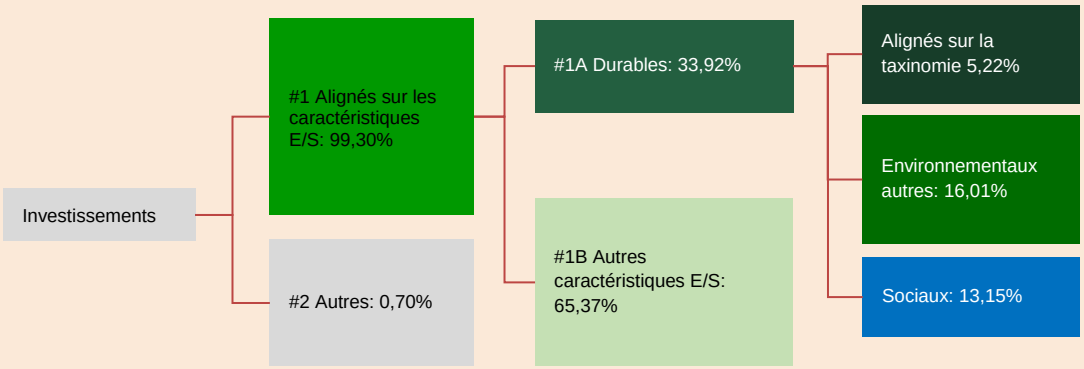

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	43,51
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	10,44
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4,48
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3,88
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	3,41
Information et communication	Édition	3,22
Industrie manufacturière	Industrie chimique	3,09
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,35
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,20
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	1,35
Information et communication	Télécommunications	1,30
Activités immobilières	Activités immobilières	1,26
Information et communication	Services d'information	1,15
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,12

Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	1,05
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	0,93
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	0,92
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	0,90
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,83
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,77
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,71
Construction	Génie civil	0,67
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,66
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	0,62
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	0,55
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,55
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0,43
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,40
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,39
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,36
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	0,36
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0,35
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,33
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,32
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0,32
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,28
Transports et entreposage	Transports aériens	0,25
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,25
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,24
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,23
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,22
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0,16
Hébergement et restauration	Hébergement	0,16
Liquidités	Liquidités	0,70

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la Taxonomie de l'UE consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique (« Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE ;

- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE.

- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la Taxonomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnement au sens de la Taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de référence, le Compartiment est aligné pour 5,22% sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE.

La part des investissements pour chacun des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE auxquels ils ont contribué est répartie comme suit :

- 2,61 % des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique ;

- 0,27 % des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique ;

- 0 % des investissements ont contribué à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines ;

- 0,06 % des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire ;

- 0 % des investissements ont contribué à la prévention et au contrôle de la pollution ;

- 0 % des investissements ont contribué à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut s'écarter du total de l'alignement sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE indiqué ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des six objectifs et du cadre de référence commun entre plusieurs objectifs, qui peuvent entraîner un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?***[1]

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

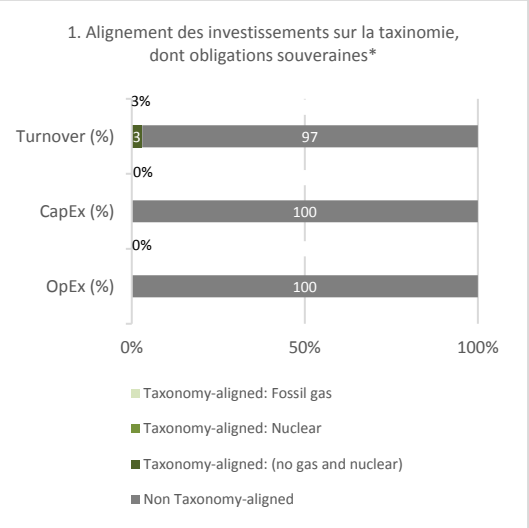

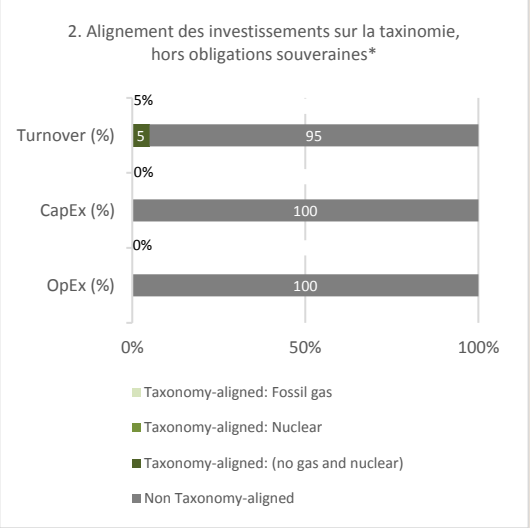

Ce graphique représente 52% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Pas d'application

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Périodique de référence	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	5,22%	2,17%	4,68%

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 16,01 % de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE, sur la base de l'approche décrite ci-après.

Un investissement durable est réputé poursuivre un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE dès lors que les activités de l'organisme émetteur entrant en ligne de compte atteignent un seuil d'alignement de 10 % sur la Taxonomie de l'UE. Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne relèvent pas de la Taxonomie de l'UE, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des entreprises bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans la Politique d'investissement ESG d'Arvestar (https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi jusqu'à 13,15 % (au moins 10 %) dans des instruments ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les filtres ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion :

- des liquidités

- des produits dérivés.

Le Compartiment peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Sur la Période de référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0,7% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portants sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :

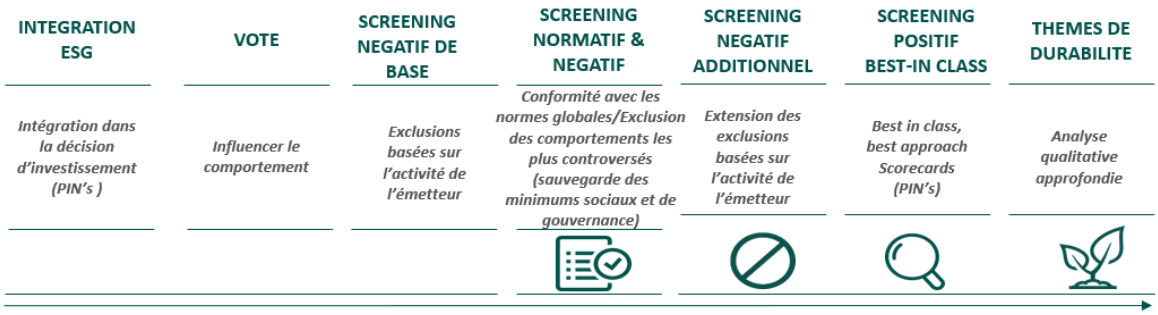

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Pas d'application

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: ARGENTA DP - Argenta DP Dynamic Allocation

Identifiant d'entité juridique: 549300YNQLVM4EFMLQ23

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☐ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** %	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46,57% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus (ci-après la « Période de référence »), le produit financier (ci-après le « Compartiment ») a promu les critères ESG par le biais d'un engagement triple :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards »)) ;

- l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) ;

- la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best in class »).

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les dérivés financiers utilisés le cas échéant pour atteindre les objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés dans le but de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité ont enregistré la performance suivante au cours de la Période de référence :

a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme non conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales ;

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible via le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf).

d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été supérieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 15,99 (Compartiment) contre 17,74 (Indice de référence) (au 31/12/2024).

e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Compartiment a été inférieure à l'intensité de GES moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 819,26 tCO2e/million (Compartiment) contre 1195,02 tCO2e/million (Indice de référence) (au 31/12/2024).

...et par rapport aux périodes précédentes?

Périodique de référence	2024	2023	2022
Caractéristiques E/S	98,80%	99,62%	98,93%
Durables	46,57%	60,54%	51,61%
Environnementaux autres	25,30%	45,93%	39,22%
Sociaux	19,40%	19,63%	59,79%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'un contrôle ou d'une validationfournie par un auditeur ou par un tiers.

Période	2024	2024	2023	2023	2022	2022
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	15.99	17.74	16.74	18.95	17.67	19.56
Indicateur de durabilité e.	819.26	1195.02	823.49	1161.03	683.13	1003.17

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment s'est efforcé d'atteindre un minimum de 20 % d'investissements durables. On entend par cela les investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets dans le domaine de l'ESG, qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple la conservation des ressources naturelles, la biodiversité) par des investissements dans des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability Bonds ») ;

- contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) par des investissements dans des entreprises présentant un alignement (>10 %) sur les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) par des investissements dans des entreprises dont les produits et les services contribuent au financement d'un ou de plusieurs de ces objectifs, comme les produits et les services de santé, les services de l'enseignement, les solutions pour les économies d'eau et les infrastructures de l'eau, les solutions en termes d'efficience énergétique, les services de numérisation, les services de mobilité durable, etc. Par conséquent, la partie du portefeuille est principalement axée sur les entreprises qui apportent une contribution positive nette, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les activités principales consistent en le développement de produits et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont enregistré les progrès les plus importants dans le domaine du développement durable et de l'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la période de référence, le portefeuille du Compartiment a été composé à 46,57 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Compartiment dans les proportions suivantes :

- Le portefeuille du Compartiment était investi à hauteur de 4,19 % en obligations à impact

- 4,95 % du portefeuille du Compartiment a contribué à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE

- Le portefeuille du Compartiment était investi à hauteur de 46,57 % dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (en ce compris les 4,19 % d'obligations à impact indiquées ci-dessus).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Compartiment n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des principales incidences négatives (ci-après « PIN ») sur les facteurs de durabilité obligatoires énumérées dans le tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives de l'investissement, notamment :

• en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;

• par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Cette politique est disponible pour consultation sur le site https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6cljfrTHSPTUQBYKvtz0uC/3b254fa5d07e83159ff9d939b8671c87/Voting_and_Engagement_policy_NL.pdf.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué plus en détail ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème (« Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? »).

Au niveau du portefeuille global :

En tenant compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable, le Compartiment a respecté son objectif d'investir au moins 20 % de son actif conformément à la taxonomie de l'UE, avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations vertes/à impact (46,57 %).

→ *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les

entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires d'investissements, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, Notamment à travers les recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué.

L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaine d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) par l'application du filtre de conformité sur la base des normes mondiales (« Global Standards »), qui reposent sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Au cours de la Période de référence, la première étape d'investissement pour les segments « actions » et « obligations d'entreprises » a reposé sur un screening normatif de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») prenant en considération les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Les normes mondiales englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Compartiment n'a détenu aucun investissement dans des entreprises soupçonnées de ne pas respecter ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Compartiment, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, Notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour guider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaine d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Par l'application du filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards »), qui repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf)a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question,

comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	2,94	Pays-Bas
SAP AG	Information et communication	2,53	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	2,16	France
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	2,01	Autriche
LVMH	Industrie manufacturière	1,79	France
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	1,53	Italie
0% GERMANY FEB32 REGS 15.02.2032	Administration publique	1,29	Allemagne
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	1,15	France
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	1,14	Allemagne
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	Industrie manufacturière	1,09	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	0,97	France
ESSILOR	Industrie manufacturière	0,97	France
DEUTSCHE TELEKOM (NOM)	Information et communication	0,94	Allemagne
1.9% SPAIN OCT52 31.10.2052	Administration publique	0,90	Spain
2.75% FINLAND APR38 15.04.2038	Administration publique	0,82	Finlande

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Compartiment a investi 98,8% de son actif dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales promues (désignés dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 46,57% de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (désignés dans le tableau par « #1A Durables »).

En cas ce non-respect de l'allocation d'actifs indiquée dans le prospectus à n'importe quel moment au cours de la période de référence, cette déviation sera mentionnée dans la partie du rapport annuel consacrée au Compartiment.

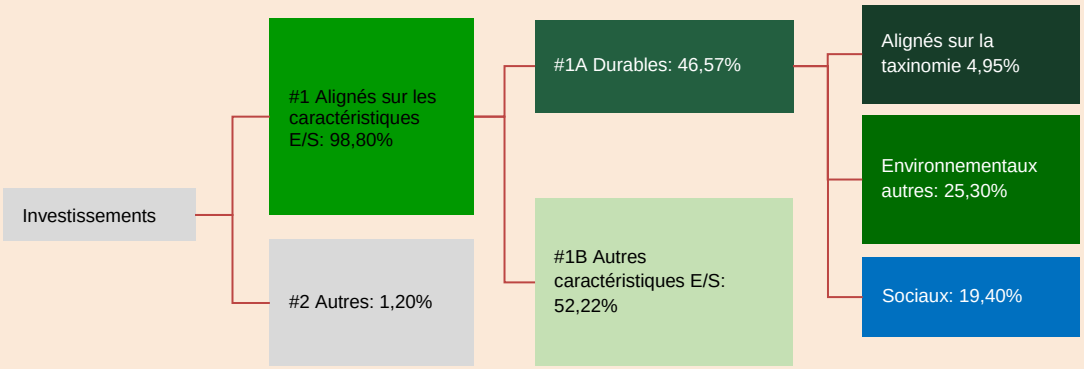

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	16,81
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	11,48
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6,85
Information et communication	Édition	5,99
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4,78
Industrie manufacturière	Industrie chimique	4,16
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3,67
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,51
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3,48
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	3,20
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,82
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2,82
Activités immobilières	Activités immobilières	2,74
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	2,28
Commerce; réparation de véhicules	Commerce de détail, à	2,06

automobiles et de motocycles	l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1,91
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	1,79
Information et communication	Télécommunications	1,52
Information et communication	Services d'information	1,34
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,27
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1,06
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,97
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,96
Construction	Génie civil	0,83
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,81
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	0,78
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,73
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0,70
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,70
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,66
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,52
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0,50
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,49
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,45
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,44
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,43
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,43
Transports et entreposage	Transports aériens	0,39
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0,34
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,33
Industries extractives	Autres industries extractives	0,32
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,31
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0,27
Hébergement et restauration	Hébergement	0,27
Industrie manufacturière	Métallurgie	0,26
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	0,25
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0,14

Liquidités	Liquidités	1,20

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires sont des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la Taxonomie de l'UE consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique (« Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la Taxinomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE ;

- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE.

- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la Taxonomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnement au sens de la Taxinomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxinomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de référence, le Compartiment est aligné pour 4,95% sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE.

La part des investissements pour chacun des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE auxquels ils ont contribué est répartie comme suit :

- 3,9 % des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique ;

- 0,38 % des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique ;

- 0 % des investissements ont contribué à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines ;

- 0,15 % des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire ;

- 0 % des investissements ont contribué à la prévention et au contrôle de la pollution ;

- 0 % des investissements ont contribué à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut s'écarter du total de l'alignement sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE indiqué ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des six objectifs et du cadre de référence commun entre plusieurs objectifs, qui peuvent entraîner un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?***[1]

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

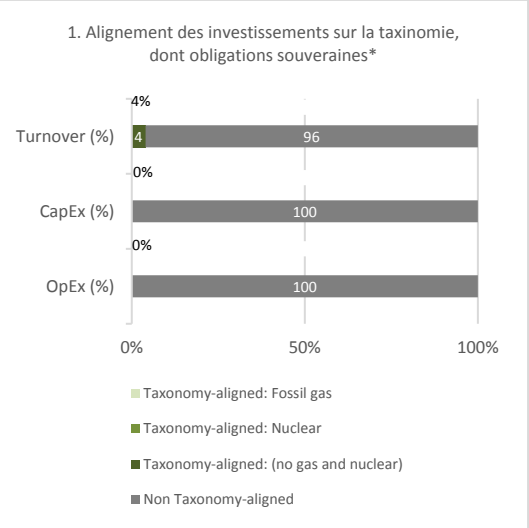

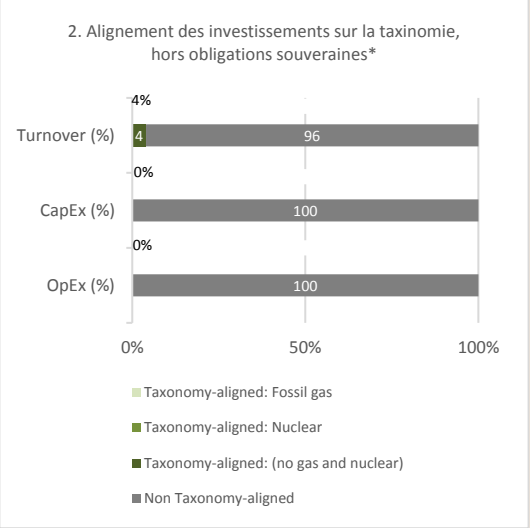

Ce graphique représente 81% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Pas d'application

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Périodique de référence	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	4,95%	3,06%	4,55%

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi 25,30 % de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE, sur la base de l'approche décrite ci-après.

Un investissement durable est réputé poursuivre un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE dès lors que les activités de l'organisme émetteur entrant en ligne de compte atteignent un seuil d'alignement de 10 % sur la Taxonomie de l'UE. Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne relèvent pas de la Taxonomie de l'UE, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des entreprises bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans la Politique d'investissement ESG d'Arvestar (https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a investi jusqu'à 19,40 % (au moins 10 %) dans des instruments ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les filtres ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion :

- des liquidités

- des produits dérivés.

Le Compartiment peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Sur la Période de référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1,2% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Compartiment a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portants sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :

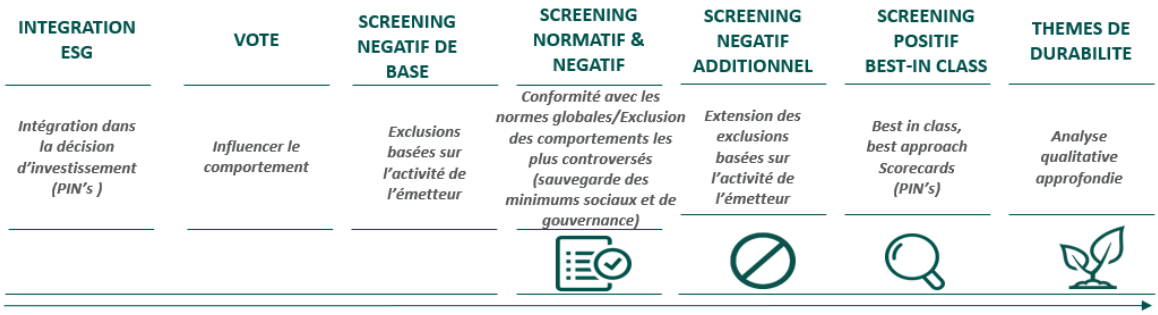

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Pas d'application

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Pas d'application